

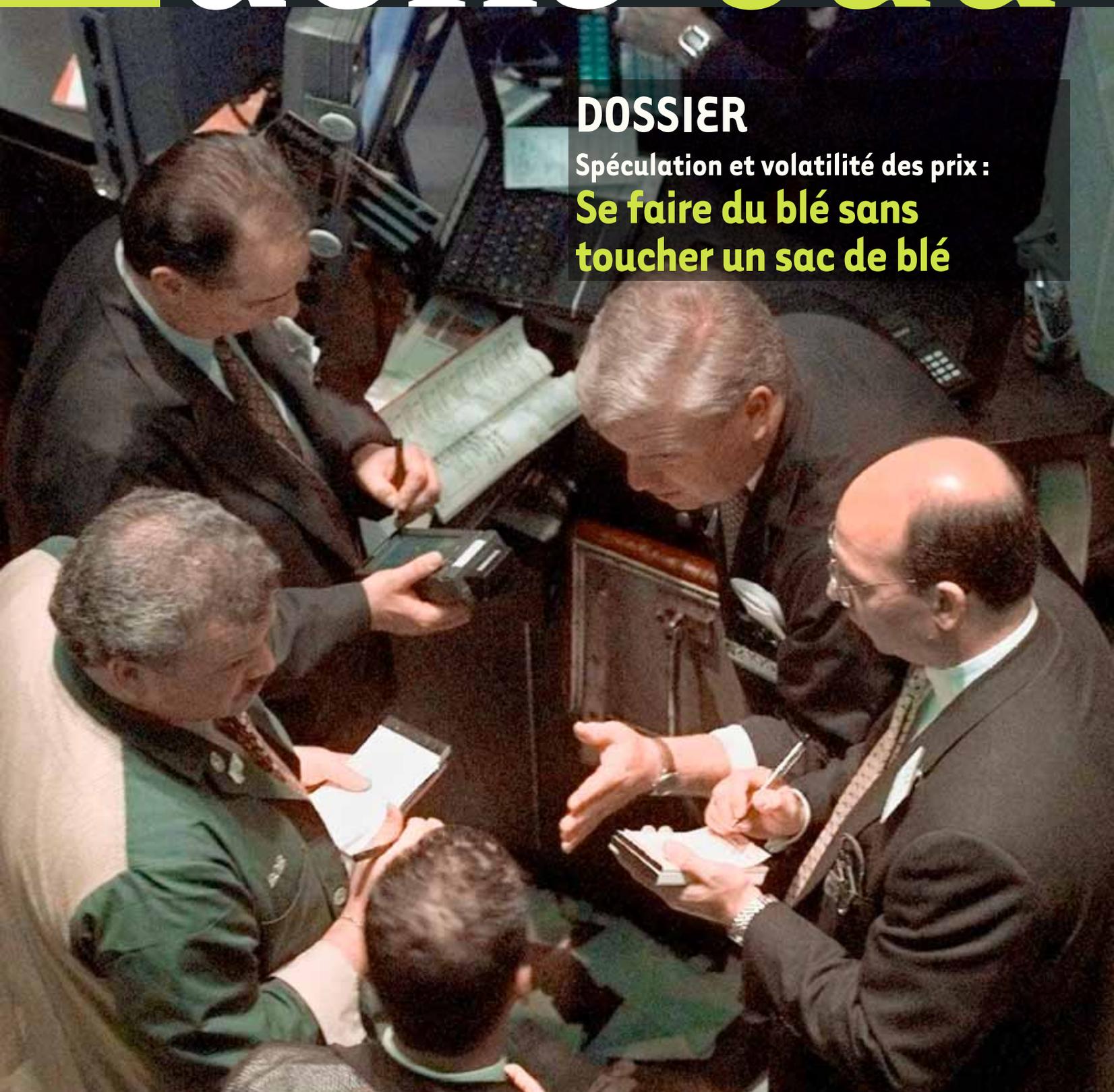
CINÉMA
Le nouveau film
de Marie-Monique Robin

AMÉRIQUE ANDINE
Combat des femmes
pour l'égalité

défis **Sud**

DOSSIER

Spéculation et volatilité des prix :
**Se faire du blé sans
toucher un sac de blé**



Sommaire

AMÉRIQUE ANDINE Combat des femmes pour l'égalité P 4-6

Défis Sud s'est entretenu avec des femmes du Pérou, d'Équateur et de Bolivie, actives dans les secteurs sociaux et associatifs de ces trois pays, pour discuter de la question de l'égalité homme-femme en Amérique andine... Malgré des améliorations formelles, le combat est loin d'être terminé.

DOSSIER

P7-23

Spéculation et volatilité des prix : Se faire du blé sans toucher un sac de blé

Parier sur la volatilité du prix des céréales, en achetant des titres sur des céréales sans jamais en voir la couleur mais en touchant de plantureux profits ; c'est la technique développée par des spéculateurs financiers ces dernières années... Quel rôle joue véritablement la spéculation dans les dysfonctionnements des marchés des matières premières agricoles ? Quelle stratégie adopter pour quelles solutions ? Défis Sud publie un dossier pour y répondre.

| | |
|--|-------|
| ■ La spéculation extrême : une question de « haute sécurité » | 7-9 |
| ■ Quand les spéculateurs détraquent un marché en mutation | 10-13 |
| ■ « Que gagne le consommateur avec la spéculation ? » | 13-14 |
| ■ « On observe une corrélation entre la spéculation et les hausses de prix » | 15-16 |
| ■ Réguler et rééquilibrer les rapports de force | 17-19 |
| ■ Burkina Faso : La volatilité divise les producteurs et les consommateurs | 20-22 |
| ■ Sénégal : Les pionniers du stockage anti-volatilité | 22-23 |



Acteur jouant le rôle d'un trader lors d'une manifestation anti-spéculation.

© Dxfam.ni

CINÉMA Le nouveau film de Marie-Monique Robin P 24-25

Peut-on nourrir le monde avec l'agroécologie et les pratiques ancestrales de l'agriculture paysanne ? Voilà le sujet du nouveau documentaire de Marie-Monique Robin, une initiative soutenue dès les débuts par SOS Faim.

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE P 26

Les champions de l'aide à la traîne

C'est le nouveau rapport *AidWatch 2012* qui le constate : l'Union européenne (UE) a fourni en 2011 une aide nettement moins importante qu'en 2010, manquant de peu de perdre sa place de premier bailleur.

AGIR P 27

Campagne de SOS Faim. Mobilisons-nous pour Kokopelli.

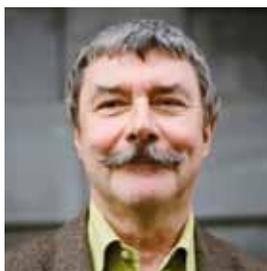
Directeur de la publication : Jean-Jacques Grodent. **Rédacteur en chef :** Pierre Coopman. **Conseil éditorial :** Laurent Biot, Christophe Brisme, François Cajot, Pierre Coopman, Thierry Defense, Emmanuel De Loeul (collaborateur), Stéphane Desgain (invité), Freddy Destrat, Jean-Jacques Grodent, Marine LeFebvre, Marc Mees, François Vandercam. **Collaborateurs :** Charline Cauchie, Patrice Debry, Emmanuel De Loeul, Inoussa Maïga, Patrick Veillard. **Couverture :** New-York stock market/ Richard Drew/ Reporters. **Rédaction-Belgique :** Rue aux Laines, 4, 1000 Bruxelles. tél. 32 (0)2 511 22 38 **Rédaction-Luxembourg :** Rue Victor Hugo, 88, 4141 Esch/Alzette. Tél. 352 49 09 96 21 **Réalisation :** Studio Marmelade. **Impression :** Arte Print. **Défis-Sud est une publication de SOS Faim. Défis-Sud est un forum où des auteurs d'horizons divers s'expriment sur les thèmes du développement.** Tous droits de reproduction réservés. Les articles n'engagent que leurs auteurs. Les titres et les sous-titres sont parfois de la Rédaction. Les manuscrits envoyés spontanément ne sont pas rendus.
E-mail : pco@sosfaim.org
Site web : www.sosfaim.org

Imprimé sur papier recyclé. Éditeur responsable : Freddy Destrat rue aux Laines, 4 - 1000 Bruxelles.

Défis Sud bénéficie du soutien de la Direction générale de la coopération au développement (DGCD) et d'un apport du Ministère des Affaires étrangères luxembourgeois (MAE).

La lutte paysanne ne doit pas rester lettre morte !

► L'éditorial de *Freddy Destrait* Secrétaire général de SOS Faim Belgique et de *Thierry Defense* Directeur de SOS Faim Luxembourg



© Mihnea Popescu.

Freddy Destrait

En mai dernier, à la veille du Symposium du G8 à Washington sur la sécurité alimentaire, Mamadou Cissokho, citoyen africain et président honoraire du Réseau des paysans et producteurs d'Afrique de l'Ouest (Roppa), a adressé un courrier¹ au président de l'Union africaine (UA), en lui demandant de prendre la défense, à l'occasion de ce Symposium, des acteurs de premier plan de la sécurité alimentaire que sont les paysans africains.

Son courrier rappelle avec justesse les initiatives politiques louables en matière de politiques agricoles, prises en 2001 par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) et en 2005 par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) : elles le furent de manière concertée avec les producteurs et non pas pilotées de l'extérieur. À ses débuts, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad) augurait lui aussi d'un avenir prometteur pour l'agriculture africaine.



© Étienne Delorme / Papier Jam.

Thierry Defense

Tout en saluant ces impulsions, M. Cissokho déplore cependant la suite : les premiers programmes nationaux de développement agricole (les fameux Pnia) renouaient, dans leur élaboration, avec cette approche « projets », inspirée d'en haut, sans concertation avec les principaux acteurs : les paysans. Il rappelle aussi qu'outre le dialogue, la mise en œuvre des politiques doit nécessairement accorder une place centrale aux principaux concernés, aux principaux investisseurs agricoles : les paysans, encore.

« *Les grands succès des politiques obtenus en Europe, aux États-Unis et dans les pays émergents tels que le Brésil ou l'Inde ont toujours été le fait d'une volonté souveraine et d'un partenariat entre les États et les forces économiques en présence, à savoir les producteurs, les transformateurs, les commerçants* », clame M. Cissokho. Pourquoi serait-ce donc différent en Afrique ? Parce que l'Afrique n'aurait pas de ressources et que donc celles-ci doivent forcément venir de l'extérieur ? Faux ! L'Afrique dispose de ressources mais elle n'en jouit guère. Par ailleurs, les nécessaires investissements dans l'agriculture relèvent plutôt de choix et d'arbitrages politiques.

Nous ne pouvons que souscrire au « cri du cœur » de Mamadou Cissokho qu'il qualifie lui-même de maladroit. Il ne l'est nullement : il est plutôt juste et sincère. Et d'autant plus important, dans un contexte d'inquiétude lié à l'acaparement des terres, à l'insécurité grandissante et aux initiatives exogènes et questionnables telles que la « révolution verte » proposée par AGRA, la « nouvelle alliance » proposée par l'USAID, par exemple.

Ce courrier émanant de la société civile africaine, paysanne en particulier, n'est certes ni le premier ni le dernier en faveur de la souveraineté alimentaire en Afrique et dans le monde : puisse-t-il, cette fois, ne pas rester lettre morte !

1 : <http://www.iatp.org/files/G8Lettre%20au%20President%20de%20l'UA.pdf>

PARTICIPATION DE LA FEMME

« Nous sommes celles qui se battent »

► Table ronde avec des femmes boliviennes, péruviennes et équatoriennes, à Lima, en novembre 2011, lors d'un séminaire consacré aux « *stratégies et défis du renforcement économique et politique avec une égalité de genre* » en Amérique andine.

À la suite du dossier de juin 2012 sur l'avenir du mouvement coopératif, Défis Sud se penche sur la question de l'égalité homme-femme dans ce mouvement. Les coopératives peuvent-elles se targuer de défendre ces valeurs d'égalité? Illustration par des entretiens avec des femmes du Pérou, d'Équateur et de Bolivie, actives dans les secteurs sociaux et associatifs de ces trois pays.

Les intervenantes à la table ronde

- › Lucila Quintana, présidente de Conveagro, Pérou.
<http://www.conveagro.org.pe/>
- › Ana Maria Condori, Aopeb, Bolivie, membre de la direction, responsable des questions liées au genre.
<http://www.aopeb.org/>
- › Vanesa Ríos, chargée du suivi des projets de Prorural, Bolivie.
<http://prorural.devenet.net/>
- › Victoria Alberca, membre de Fapecafes, organisation de producteurs de café, Équateur. <http://www.fapecafes.org.ec/>
- › Ida Salazar, membre fondatrice de la coopérative Alto Palomar, Junín, Pérou.
- › Rosina Valverde, directrice de Mide, Pérou.
<http://www.midecusco.org/>
- › Rosa Guamán représentante de la CECJ, Coordinadora Estatal de Comercio Justo, Équateur.
- › Giovanna Herrera Quispe, directrice du département de développement social et entrepreneurial de la Centrale des organisations de producteurs de café et de cacao au Pérou,
<http://www.cafe-peru.com/>

Vanesa Ríos et Ana Maria Condori (les fonctions et organisations des intervenantes dans cet article sont reprises dans l'encadré ci-contre) expliquent qu'en Bolivie, la loi de participation populaire prend en compte la dimension du genre. Elles spécifient que les listes électorales doivent comprendre 30 % de candidatures féminines. De nombreuses dispositions émanant des autorités stimulent la participation des femmes dans les instances publiques, régionales et nationales. Mais dans la pratique, ces opportunités institutionnelles ne conduisent pas à une meilleure ou à une plus grande participation. « *Les femmes ne décident pas, principalement parce qu'elles reproduisent les schémas sociaux appris par leurs mères.* »

L'Équatorienne Rosa Guamán raconte, par exemple, que dans la province du sud de l'Équateur, où elle habite, il lui arrive régulièrement de se faire insulter publiquement, tant par les hommes que par les femmes, parce qu'elle conduit sa propre voiture : « *Les gens considèrent tout simplement qu'une femme issue de la paysannerie n'a pas à conduire une voiture.* »

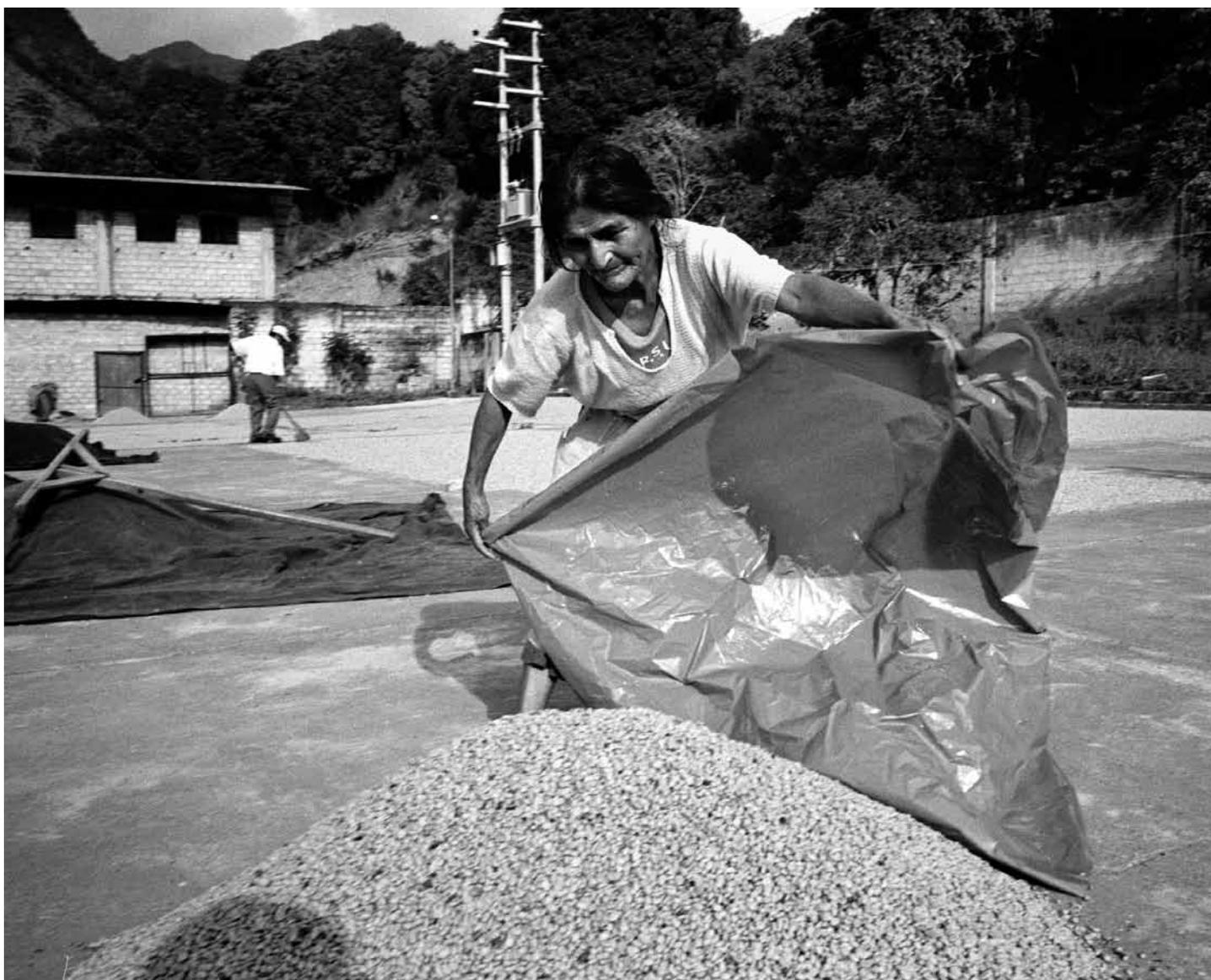
Le rôle des coopératives

Au Pérou, Ida Salazar affirme que les coopératives remplissent le vide laissé par l'État, en matière d'éducation de santé et d'assistance sociale. « *Dans la pratique, nous sommes rapidement confrontées aux limites qui sont provoquées par la façon dont les femmes ont assimilé leur oppression. Pour dépasser ces limites, c'est alors une question de volonté, d'organisation et de dépassement de soi.* » Pour corroborer ces propos, Rosina Valverde réagit à la présentation faite, lors de la rencontre « *Stratégies et défis du renforcement économique et politique avec une égalité de genre* », par les représentants de l'État péruvien.

Le vrai changement viendra par le renforcement de l'éducation.

Ceux-ci, au nom du ministère de la Femme et des Populations vulnérables (*Ministerio de la Mujer y Poblaciones Vulnerables*) étaient venus y présenter le plan gouvernemental 2012-2017 en vue d'atteindre l'égalité des genres au Pérou.

Selon Rosina Valverde, il s'agissait une fois de plus de beaux discours dénués d'orientations pratiques et de réalisme : « *Sur le terrain, nous sommes celles qui travaillent réellement avec les femmes paysannes, pour qu'au travers de leurs activités génératrices de revenus, elles puissent réacquiescer une estime de soi, qui constitue la première étape sur le chemin de la reconquête de leurs droits.* » L'Équatorienne Rosa Guamán pense que les programmes politiques officiels sur les questions d'égalité homme-femme sont souvent une façon de masquer les



© Gaël Turine.

Femme sur une plantation de café, au Pérou.

problèmes plus qu'un réel vecteur de changement : « *Le vrai changement viendra par le renforcement de l'éducation pour que nous ayons nous-mêmes les capacités d'appliquer ce qu'il y a dans les lois théoriquement favorables à la condition des femmes : Una mujer formada es una sociedad transformada, una femme formée, c'est une société transformée* », insiste Rosa Guamán. Mais elle est également attachée à une éducation qui transmette les connaissances et les traditions andines, pour éviter que l'adaptation à la modernité, certes nécessaire, devienne « *une dépendance exclusive de jeunes à l'internet.* »

Effacité et rentabilité

La Péruvienne Lucila Quintana veut apporter un autre éclairage à ce débat. Elle

tient à rappeler que les financements de la coopération au développement ne se font quasiment plus sous forme d'aide ou de dons, mais que de plus en plus les bailleurs exigent de l'efficacité et de la rentabilité.

Les gouvernements préfèrent investir dans les infrastructures.

« *Ces nouvelles conditionnalités axées sur la bonne gestion supplantent de plus en plus les conditionnalités fondées sur l'égalité des genres ou sur les valeurs de solidarité du coopérativisme. Nous*

sommes à ce point de vue à un moment charnière où nous devons nous battre avec nos propres forces et moyens pour maintenir nos objectifs en matière de promotion des droits de la femme. »

Ce que confirme l'Équatorienne Victoria Alberca : « *On se préoccupe des aspects productifs et commerciaux, mais que se passe-t-il en termes de qualité de vie ? À ce niveau, on aimerait d'ailleurs que les évaluations d'impact menées par les organisations de commerce équitable ou par les représentants d'autres bailleurs de fonds s'intéressent un peu plus au progrès relatifs à la qualité de la vie, et pas seulement aux avancées en termes de rentabilité.* »

Suite à la page suivante >



Se soucier des hommes, cibler les actions

Et les hommes dans tout cela ? « *Il s'agit de ne pas les oublier, ils ont également beaucoup souffert, il ont été humiliés, déresponsabilisés, d'abord par la colonisation, ensuite par les dictatures, enfin par les politiques néolibérales* », explique Rosa Guamán. Lucila Quintana affirme qu'un autre défi est de sensibiliser les hommes aux enjeux liés au genre. « *Car après tout, ils sont parmi les premiers concernés.* »

Giovanna Herrera Quispe a dirigé une série d'études sur la condition de la femme productrice de café et de cacao au Pérou. Ces études se sont d'abord penchées sur le taux de participation des femmes dans les instances des coopératives membres de la centrale. Le constat fut que l'écrasante majorité des décisions reste prise par les hommes, alors que les femmes sont constamment sollicitées par les travaux manuels pour produire le café et le cacao.

Parmi les facteurs qui diminuent le rôle des femmes dans les choix décisionnels, cinq des sept coopératives membres consultées ont principalement identifié le manque d'éducation, la surcharge de responsabilités ménagères et le travail aux champs.

Dans une certaine mesure, ce sont les conditionnalités liées au genre, pour l'obtention des certifications dans les circuits du commerce équitable, imposant 30 % de taux de participation des femmes, qui ont peu à peu permis à celles-ci de s'impliquer dans des comités consacrés au genre et dans certaines instances de décision.

« *Mais les changements durables viendront par le renforcement de l'éducation* », pense Giovanna Herrera Quispe, qui précise que les déficiences se situent tant du côté des hommes que des femmes : « *29 % des hommes ont terminé des études secondaires, 43 % des femmes n'ont jamais terminé leurs études primaires et 29 % sont illettrées (...). Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que lorsqu'elles sont associées à des instances de décision, elles servent encore trop souvent de faire-valoir sans être vraiment écoutées.* »

En conséquence, la Centrale des organisations de producteurs de café et de cacao au Pérou, a décidé d'investir – entre autres dans le cadre d'un partenariat avec SOS Faim – dans la création d'écoles pour les leaders de coopératives agraires (*Escuela de líderes cooperativistas agrarios*).

Douze de ces écoles sont déjà en activité. Giovanna Herrera Quispe explique, par exemple, que la coopérative Naranjillo a réussi à changer ses statuts de telle sorte que tous ses dirigeants soient obligés d'aller y suivre des cours. « *Nous avons demandé explicitement qu'un quota de 30 % soit réservé aux femmes afin qu'elles puissent participer aux formations dispensées dans ces écoles. Entre-temps, nous continuons également à conseiller les comités d'éducation des coopératives pour que leurs programmes de formation soient organisés simultanément avec les hommes, les femmes et les jeunes.* »

L'État absent de l'éducation

Au Pérou, les gouvernements régionaux préfèrent investir leurs budgets dans les infrastructures rurales ou dans des projets dont la visibilité est immédiate. Giovanna Herrera Quispe répète que les « *Escuelas de líderes cooperativistas agrarios* » viennent combler un vide laissé par l'État péruvien : « *L'État trace des lignes, parle de politiques, mais dans les faits, on ne voit aucune retombée de l'action de l'État en matière de programmes éducatifs pour les petits agriculteurs.* »

L'investissement dans ces écoles permettra-t-il de résoudre la quantité gigantesque de problèmes que les femmes paysannes péruviennes doivent affronter ?

Les femmes ont assimilé leur oppression.

Les études menées montrent qu'environ 50 % des femmes rurales du Pérou souffrent de problèmes récurrents de santé, dus à la pauvreté et à l'isolement. La honte et la gêne liées à la maladie n'arrangent rien. Les violences conjugales restent un sujet tabou. La moindre des difficultés ne sera pas, selon Giovan-

na Herrera Quispe, de réussir à changer la manière dont les femmes ont intériorisé leur oppression : « *Le cycle de la violence répond à certains processus. Une des premières étapes de ce cycle est la négation de ses propres problèmes, car il y a évidemment des questions d'honneur et de honte qui entrent en ligne de compte. Il n'est pas non plus facile pour ces femmes de se confier à des enquêtrices, comme moi, qu'elles perçoivent comme un cadre très haut placé d'une organisation très prestigieuse.* »

Dans la pratique, nous sommes rapidement confrontés aux limites.

Parfois, cela passe par des voies détournées, en parlant de la voisine, par exemple. Mais je crois que dans le cycle de la violence, il arrive aussi un stade de saturation où la femme se décide à briser le silence. C'est alors qu'elle s'exprime. »

Trop peu de dialogue interculturel

Giovanna Herrera Quispe regrette également que le Pérou, au contraire de la Bolivie et de l'Équateur, n'investisse pas plus dans le dialogue interculturel. « *Le Pérou est de fait un pays multiculturel, mais le dialogue interculturel est pourtant quasiment absent. Pour réussir à résoudre les problèmes de genre des campesinas, par exemple, il faudra se décider à briser les tabous, à communiquer, à promouvoir des dialogues entre les citadins et les campesinos (...).* » ■

Propos recueillis par Pierre Coopman

INTRODUCTION

La spéculation extrême : une question de « haute sécurité »

Parier sur la volatilité du prix des céréales, en achetant des titres sur des céréales sans jamais en voir la couleur mais en touchant de plantureux profits ; c'est la technique développée par des spéculateurs financiers ces dernières années. Ce phénomène a pris une telle ampleur qu'il a inquiété jusqu'au Comité de la Sécurité nationale et des Affaires intérieures aux États-Unis. Explications.

Nous savons tous ce que spéculer veut dire : c'est développer une stratégie pour s'assurer le plus gros bénéfice, en achetant/vendant au meilleur moment. Tous les acteurs du secteur agroalimentaire spéculent, des producteurs aux commerçants.

Vu l'imprévisibilité des prix agricoles due à la variabilité de l'offre, des intermédiaires sont prêts à garantir le prix des récoltes à venir aux producteurs et aux acheteurs, moyennant le paiement d'une commission. On parle dans ce cas de

« contrat à terme » pratiqué par des spéculateurs traditionnels qui, par exemple, achètent aujourd'hui 10 000 tonnes de blé en bourse de Chicago, pour un prix convenu et fixé d'avance, en vue d'une livraison à une date ultérieure, fixée à quelques mois ou même plusieurs années. Les experts reconnaissent l'intérêt de ce mécanisme car il permet, dans une certaine mesure, de limiter les fluctuations des prix sur les marchés agricoles et d'apporter des liquidités.

Spéculateurs traditionnels versus nouveaux spéculateurs

Mais depuis plus de dix ans, les marchés à terme ont été libéralisés et ouverts à de nouveaux investisseurs. Et, dans un contexte de faillite de l'immobilier, ou d'éclatement de la bulle internet, ces nouveaux venus, fonctionnant selon une logique exclusivement financière se sont tournés massivement vers les marchés des matières premières (gaz, électricité, agriculture). Parmi les investisseurs, ce

[Suite à la page suivante >](#)

« On ne joue pas avec la nourriture »

SOS Faim lance une campagne de sensibilisation qui vise à interpeller le public à propos du phénomène de la spéculation sur les matières premières agricoles. Voir nos informations plus complètes sur cette campagne en page 27 de cette édition.

Contrats à terme de blé en circulation à la bourse de Chicago achetés par les traders

Milliers de contrats



Croissance des achats de fonds indiciels de contrats à terme de blé à Chicago.

Prix du blé à la bourse de Chicago : différence entre les prix à terme et les prix au comptant (base)



De 2000 à 2005, la différence journalière moyenne entre les prix au comptant et les prix à terme pour le blé tendre rouge d'hiver négocié à la bourse de Chicago était d'environ 25 cents. En revanche, durant la seconde moitié de 2008, le prix du plus proche contrat à terme de blé à la Bourse de Chicago se situait entre 1,50 \$ et 2 \$ de plus par boisseau que le prix au comptant en moyenne ; un écart de prix sans précédent.

➤ sont les *hedge funds*¹, fonds de pension, fonds souverains et certaines banques, qui ont vu dans les contrats à terme sur des produits agricoles des valeurs particulièrement aguçantes.

Contrairement aux spéculateurs traditionnels, ces nouveaux acteurs n'ont aucun intérêt dans le négoce des marchés physiques : ils parient sur l'évolution du prix des produits alimentaires à la hausse ou à la baisse, en achetant ou vendant des contrats à terme.

L'impact des nouveaux spéculateurs sur la volatilité des prix

En l'espace de quelques années, les nouveaux spéculateurs vont s'imposer² et créer des contrats à terme de plus en plus complexes. Pour ce faire ils vont essentiellement spéculer sur ce que les spécialistes appellent « l'indice des matières premières agricoles », sans jamais être amenés à devoir réellement acheter ces matières premières.

En juin 2011, un comité d'enquête du Sénat américain publiait un rapport qui s'inquiétait de ce phénomène. Ce rapport a joué un rôle prépondérant dans la décision prise le 18 octobre 2011, par la *Commodity Futures Trading Commission*,

l'instance américaine chargée de réguler les marchés boursiers de matières premières, de limiter le nombre de contrats pouvant être détenus par un investisseur (voir encadré page neuf).

Le rapport du comité d'enquête expliquait³ que « l'achat d'un instrument financier dont la valeur est liée à un indice de matières premières, offre potentiellement à l'acheteur

3 : Nous reproduisons essentiellement des passages rédigés par Paul-Florent Montfort, <http://www.momagri.org>, chargé d'études de Momagri, dans un texte en français expliquant le contenu du rapport du Sénat des USA.

1 : Ce sont des fonds d'investissement dont les stratégies ne sont soumises à aucune restriction juridique généralement ouverts dans des paradis fiscaux et réservés aux plus fortunés

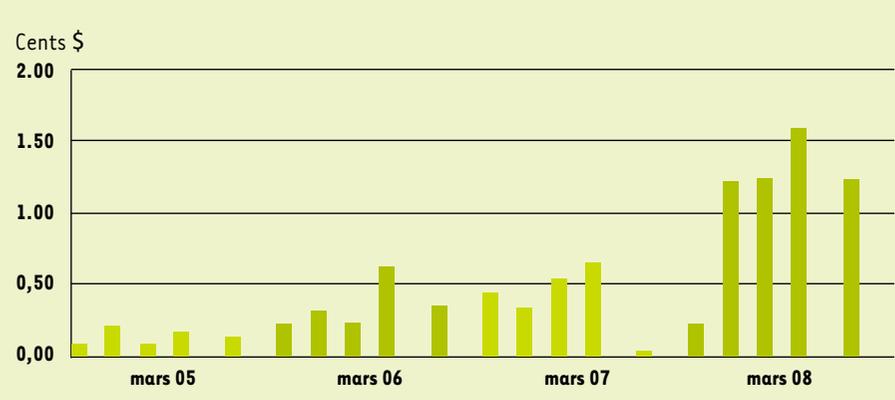
2 : Plus de 600 milliards de dollars ont été investis en produits financiers sur les matières premières

l'opportunité de profiter de l'évolution des prix dans les contrats à terme pour un large éventail de matières premières, sans avoir à acheter réellement les matières référencées. En règle générale, les « *hedges funds* », les fonds de pension et autres grandes institutions achètent ces instruments financiers dans le but de diversifier leurs portefeuilles. Ils se procurent ainsi une certaine protection contre l'inflation, et en tirent profit quand les prix des matières premières augmentent. Puisqu'ils ne sont pas impliqués dans la vente ou l'achat réels des matières premières, et n'utilisent pas ces instruments pour couvrir ou compenser les risques de prix relatifs à l'usage réel de ces matières premières sous-jacentes, les acheteurs d'instruments basés sur les indices de matières premières font un investissement purement spéculatif ».

Deux réalités différentes et déconnectées

L'ennui est que cette spéculation conduit à une déconnexion croissante des « prix à terme » par rapport aux « prix au comptant » (autrement dit le prix réel si la matière première était vraiment vendue et livrée). Le comité du Sénat américain a focalisé son enquête sur le rôle des transactions indicielles et sur la rupture, à la bourse de Chicago, entre les prix à terme et au comptant du blé. La présence des « *index traders* » - traduit littéralement, les « *marchands d'indices* » - « est plus importante à la bourse de Chicago qu'aux deux autres bourses de blé, et leur

Prix du blé à la bourse de Chicago : différence entre les prix à terme et les prix au comptant à l'échéance du contrat



La différence moyenne entre les prix au comptant et le prix à terme, à l'échéance du contrat à terme sur le lieu de livraison à Chicago pour le contrat à terme du blé de Chicago, est passé en moyenne d'environ 13 cents le boisseau en 2005 à 34 cents en 2006, à 60 cents en 2007, et enfin à 1,53\$ en 2008, soit un prix multiplié par 10 en quatre ans.

Les régulateurs américains décident de limiter les positions sur les marchés des matières premières

Le 18 octobre 2011, la Commodity Futures Trading Commission (CFTC), l'instance américaine chargée de réguler les marchés boursiers de matières premières, a décidé de limiter le nombre de contrats pouvant être détenus par un investisseur sur un marché. Dix-neuf produits agricoles sont concernés, ainsi que neuf autres dans le domaine de l'énergie et des métaux.

Ces nouvelles règles s'inscrivent dans la réforme "Dodd-Franck Act" amorcée en juillet 2010 pour réguler le système financier américain, en encadrant notamment les marchés de matières premières et en limitant les prises de position des

spéculateurs sur ces marchés. L'objectif visé est le suivant : empêcher une concentration excessive et opaque des marchés des matières premières de manière à éviter toute manipulation des cours et limiter ainsi la volatilité des prix agricoles.

Concrètement, il s'agit de limiter les positions des investisseurs via un mécanisme à double seuil :

- Pour la plupart des produits qui sont échangés, limiter les prises de positions à un maximum de 25 % du volume de l'offre disponible,
- Pour les contrats à terme, limiter les prises de position des traders

à 10 % pour un volume de contrats inférieur à 25 000, et à 2,5 % au-delà.

Bien qu'attendues depuis plusieurs mois, ces nouvelles règles ont néanmoins suscité des critiques de la part de certains experts et hommes politiques qui les considéraient insuffisantes. La sénatrice Maria Cantwell a ainsi déclaré qu'une telle régulation, qui devait avoir pour objectif d'imposer des limitations de vitesse pour la spéculation sur les matières premières, revenait à « fixer cette limitation à 200 kilomètres/heure ».

Source : <http://www.momagri.org>

se détournent des produits indiciaires liés à des matières premières agricoles, et que les contrats à terme et au comptant sont censés se rejoindre pour une opération réelle de vente et d'achat de produits alimentaires, la bulle spéculative créée par les « index traders » à toutes les chances d'éclater... Ceci au détriment des agriculteurs, mais au profit des spéculateurs qui auront eu le flair de retirer leurs marrons du feu à temps. Exprimé crûment, ces derniers se seront fait du blé sans jamais toucher un sac de blé. Pour contenir ce risque, « la bourse de Chicago a modifié son contrat de blé à plusieurs égards de manière à prévoir des points de livraison supplémentaires, d'augmenter le taux de stockage pour le blé, et de modifier certaines spécifications pour le blé livrable dans le but d'améliorer la négociation et de créer un marché qui forcera les prix au comptant et à terme à converger. »

C'est pourquoi le rapport du Sénat a préconisé de mettre en place des mesures de régulation spécifiques, et notamment l'application des limites obligatoires pour les opérateurs financiers. Sur le marché du blé en effet, certains traders sont autorisés à tenir jusqu'à 53 000 contrats en même temps...

La rapidité des mesures qui ont suivi la publication de l'enquête du Sénat américain a prouvé que « les chantres du capitalisme libéral n'hésitent pas à adopter une attitude pragmatique lorsqu'il le faut, en s'écartant de la ligne idéologique pour stabiliser les cours des matières premières agricoles ». Les observateurs les plus avertis ne manqueront pas de constater que « le sous-comité permanent du Sénat américain en charge des enquêtes, auteur de la série de rapports sur la spéculation, dépend directement du Comité de la Sécurité nationale et Affaires intérieures (Homeland Security and Governmental Affairs), et non du Comité des Affaires économiques, ou celui sur l'Agriculture. » Une question considérée comme de haute importance pour la sécurité nationale des USA, donc. L'Union européenne a-t-elle atteint le même niveau de conscience et de préoccupation ? ■

Pierre Coopman, Virginie Pissoort

nombre est parmi le plus élevé de tous les marchés de l'agriculture. En outre, aucun des deux autres marchés du blé, ni aucun autre marché de céréales, n'a connu un degré de rupture dans la relation entre les marchés à terme et au comptant aussi important que celui constaté sur le marché du blé de Chicago. » (...) Les données ont montré que durant la période allant de 2006 à 2008, les traders ont détenu entre 35 et 50 % des contrats de blé en circulation.

Depuis 10 ans les marchés sont libéralisés.

Le grand nombre de contrats achetés par les « index traders » est donc une des raisons principales qui expliquent que les prix soient plus élevés

sur le marché à terme du blé que sur le marché au comptant : « En général, les « index traders » ne fonctionnent pas sur le marché au comptant, car ils n'ont aucun intérêt à prendre livraison ou à faire usage d'une récolte de blé. Au lieu de cela, ils évoluent sur les marchés à terme, où ils achètent des contrats à terme afin de compenser les instruments indiciaires qu'ils ont vendus. La demande supplémentaire en contrats à terme de blé résultant de ces « index traders » est sans rapport avec l'offre et la demande sur le marché au comptant. »

Risques d'éclatement de la bulle spéculative

À Chicago, cela a conduit à une rupture qui a altéré significativement la capacité des agriculteurs et autres entreprises céréalières à fixer les prix de leurs récoltes. En clair, quand arrive le moment où les spéculateurs purement financiers

Quand les spéculateurs détraquent un marché en mutation

► Interview croisée de *Bernard Keppenne* et de *Antonio Gambini*

Quel rôle joue véritablement la spéculation dans les dysfonctionnements des marchés des matières premières agricoles ? Quelle stratégie adopter pour quelles pistes de solutions ? Pour y répondre, nous avons interrogé séparément deux spécialistes des questions financières, Bernard Keppenne et Antonio Gambini, aux points de vue institutionnels différents, puisque le premier travaille dans une banque, le second dans une ONG.

*Bernard Keppenne
et Antonio Gambini*

Bernard Keppenne est économiste en chef chez CBC Banque, l'aile francophone autonome du groupe KBC, résultant de la fusion entre le Crédit Général et la banque Cera, présente auprès du monde agricole belge. Antonio Gambini est responsable des questions de finance et développement au CNCV, la plateforme belge francophone des ONG de développement.

Depuis 2007-2008, les prix sur les marchés des matières premières agricoles marquent une tendance à la hausse, posant des problèmes d'approvisionnement aux pays importateurs nets. « Quand des gens s'amusent à spéculer sur les marchés et créent des bulles qui finissent toujours par éclater, pour des pays africains pauvres, importateurs nets de nourriture, c'est un phénomène dramatique, explique Antonio Gambini. Parce que les ménages pauvres y dépensent, en temps normal, 70 à 90 % de leur budget en alimentation. Une augmentation de 100 ou 200 % des prix, c'est une transformation radicale et dramatique de la vie de millions de personnes dans ces pays. »

La spéculation serait responsable de la tendance haussière. En est-elle la cause première pour autant ? Nos interlocuteurs partagent au moins cette analyse : des évolutions structurelles des marchés agricoles expliquent la tendance à la hausse des prix et la spéculation vient les amplifier de façon spectaculaire.

Principales évolutions structurelles mises en cause ? « D'abord, la hausse du prix du pétrole influence les prix des intrants, du carburant, du chauffage dans les bâtiments, pointe Bernard Keppenne. Ensuite, une baisse de la productivité dans un certain nombre de pays, due à une raréfaction des terres, à une plus grande difficulté d'accès à l'eau. Il y a aussi la modification des habitudes alimentaires

dans les pays émergents où l'on trouve une classe moyenne en expansion. Parallèlement, les nouvelles exigences alimentaires des classes moyennes des pays de vieille industrialisation contribuent également à une hausse des prix. Il y a, encore, la production de biocarburants. Et enfin, la baisse des stocks ces dernières années. »

Il faut réguler les marchés.

« Bien sûr qu'il y a une tendance haussière structurelle à moyen et à long terme, s'accorde Antonio Gambini. Mais on ne peut pas nier l'impact de la spéculation. En la matière, elle a changé radicalement les choses. La tendance haussière est exploitée par des spéculateurs, d'ailleurs purement financiers. La part des « spécialistes » [opérateurs qui échangent effectivement des matières premières, par opposition aux opérateurs purement financiers - ndr] sur les marchés diminue de plus en plus en faveur des généralistes purement financiers. »

Réel et virtuel

Les chiffres cités par Bernard Keppenne confirment ce déséquilibre entre volume des échanges et production agricole effective : « Par exemple, en 2010, le volume des échanges virtuels de blé était huit fois plus élevé que la production effective, et pour le maïs, la différence était de 15 pour 1 ! Les prises de position à l'achat - qui sont de réelles transactions commerciales - ne représentaient plus que 15 % de l'ensemble des volumes financiers pour le blé et 20 % pour le maïs et le soja. Dans les volumes qui font l'objet de transactions, 15 à 20 % seulement représentent encore des échanges réels de marchandises. »

Ainsi, entre 2003 et 2008, « le volume de la spéculation sur les index funds - les

Moratoire sur les produits financiers inutilement complexes

Des publicités vantant auprès des particuliers les rendements de produits financiers dérivés des matières premières, notamment agricoles ? En Suisse, c'est une réalité. Et en Belgique ?

Un moratoire sur la vente au détail des produits financiers inutilement complexes est en cours actuellement, depuis le mois d'août 2011. Il englobe tous les produits que la FSMA [l'Autorité belge des marchés et services financiers] considère comme inutilement complexes, qu'ils dérivent de matières premières agricoles ou non. Objectif : permettre des discussions

entre la FSMA et la Fédération bancaire et la préparation d'un cadre législatif.

« Toutes les banques belges ont signé ce moratoire, rappelle Bernard Keppenne. En général dans le passé, quand on avait des produits financiers qui étaient liés à des matières premières agricoles on était dans des produits inutilement complexes qui,

par la force des choses, ont disparu... ».

Disparu ? Voire. Pour Antonio Gambini, la proposition de loi déposée concomitamment au début du moratoire vise à interdire l'offre et la diffusion au détail de produits financiers complexes. « Ça ne résout pas tout évidemment, puisque l'essentiel de ces produits échappe à la vente au détail. »

En outre, le moratoire ne concerne pas la gestion de portefeuille discrétionnaire ni les clients professionnels (fonds de pension, assu-

rances, ...). De plus, un opt out (reconduction tacite) existe au bénéfice de clients disposant de plus de 500 000 € de patrimoine mobilier.

Une économie de ces produits complexe subsiste-t-elle donc, à ce jour, en Belgique ? Le doute est permis, même si, au regard de ces exceptions - qui portent sur un nombre réduit d'opérateurs - et de l'incertitude sur l'issue des négociations couvertes par le moratoire, Bernard Keppenne « ne pense pas que des acteurs belges soient encore présents sur ces produits ».

fonds indicieux¹ - a augmenté de 1900 %, estime Antonio Gambini. Sur la même période, le total des avoirs de ces fonds est passé de 13 milliards à 317 milliards de dollars US. Pendant ce temps, il y a eu le pic de 2008, avec une augmentation d'environ 300 % des prix de certaines matières premières agricoles : le riz, le maïs et le blé. Ça, c'est une bulle spéculative. Le même phénomène s'est produit en 2011. C'est un phénomène classique de bulle. »

Qui en profite ?

Si, pour les acheteurs et les consommateurs, cette hausse continue des prix agricoles est dommageable, elle semble a priori une bonne chose pour les agriculteurs. « Effectivement. Pour les producteurs, la hausse des prix n'est pas un souci, estime Bernard Keppenne. Face à une tendance permanente de hausse de 20 % des prix de leurs productions à 20 ans, ils peuvent tout à fait anticiper. Leur problème, aujourd'hui, c'est la volatilité des prix : les agriculteurs se

trouvent plongés dans l'impossibilité d'anticiper les évolutions de prix, avec pour corollaire une énorme difficulté à programmer leur activité. » Le grand défi des agriculteurs aujourd'hui à travers le monde serait donc de contrecarrer les évolutions volatiles des prix.

Un avis que ne partage pas Antonio Gambini, observant ce qui se passe au Sud. « L'essentiel de la production agricole des pays en développement n'est pas destiné aux marchés internationaux, elle alimente les circuits locaux. Lorsqu'elle est destinée aux marchés mondiaux, ce sont dans la plupart des cas des multinationales de l'agro-business ou encore de bons vieux grands propriétaires terriens, en Amérique du Sud, qui peuvent, à la rigueur, profiter de ces augmentations. Par ailleurs, hélas, une bonne partie des pays en développement sont importateurs nets. Ils sont donc perdants à tous les coups. »

En outre, au-delà même de la volatilité, la tendance haussière des prix ces dernières années traduit la constitution d'une bulle spéculative. Or, une bulle, rappelle Gambini, « elle gonfle, puis elle éclate, ne garantissant aucune stabilité » à moyen ou à long terme.

Deux stratégies

Pour Antonio Gambini, la priorité est de réguler la spéculation et le rôle des marchés financiers par rapport aux marchés des matières premières agricoles. « Une solution apportée à la spéculation ne va pas amener, seule, une solution à la crise agricole mondiale, qui est celle de l'évolution des fondamentaux dont on a parlé plus haut. Mais on aura beau améliorer le marché agricole mondial, si on continue à laisser des milliards de dollars se promener sur les marchés en faisant des dégâts invraisemblables, il n'y aura pas non plus de solution tenable. »

Pour Bernard Keppenne, la stratégie à adopter passe par une régulation générale des marchés financiers - qu'ils soient dérivés des matières premières agricoles ou autres - ainsi que par une organisation des marchés physiques.

Des marchés boursiers régulés et des limites de position

« On a beaucoup de marchés à terme (voir l'article précédent) de gré à gré où il n'y a aucun contrôle possible, déplore Bernard Keppenne. Sur des marchés qui seraient standardisés, on pourrait mettre des limites. Sur les marchés de gré à gré, entre opérateurs, tout est possible. » De fait, re-

[Suite à la page suivante >](#)

1 : Fonds de placement dont la valeur est maintenue en la liant à un indice boursier donné (Bel 20, CAC 40, ...). Dans ce cas-ci, les indices boursiers de référence sont principalement composés de titres énergétiques et agricoles. En suivant simplement l'indice qui lui est associé, ce type de fonds génère peu de frais de gestion liés à l'achat et à la vente régulière de titres.

> connaît Antonio Gambini, aujourd'hui, « le paradoxe, c'est que les marchés boursiers apparaissent comme des réalités extrêmement régulées, donc progressistes. Pour la simple raison qu'il y a pire : le gré à gré. Ramener les volumes de ces transactions sur un marché boursier serait, aujourd'hui, un progrès. Face à la spéculation, aujourd'hui, la bourse c'est bien ... ! »

Une hausse a priori bonne pour les agriculteurs.

« Des propositions intéressantes en matière de régulation des marchés visent à mettre en place des limites de position, explique Bernard Keppenne. Ça signifie que les opérateurs ne pourraient plus avoir de position qui conduise à un dysfonctionnement du marché, grâce à des limites qui sont individuelles, par opérateur. Ces limites seraient propres à chaque marché et à chaque produit. De plus, elles seraient évolutives. Dernier point : il faut mettre en place des organismes de contrôle capables de fixer ces limites, de les suivre, de les adapter aux évolutions des produits. »

La directive Mifid

Le CNCI et les ONG comme SOS Faim et Oxfam militent en faveur de l'introduction de ces « limites de position » dans le cadre de la directive européenne Mifid², actuellement en discussion au Parlement et au Conseil européens. Si le principe général semble acquis, il reste à trancher une série de questions, loin d'être anodines. La plus importante, aux yeux d'Antonio Gambini est celle des exemptions. « Plein d'acteurs s'accordent sur la nécessité de cette régulation ... sauf pour eux. Au motif qu'ils ne spéculeraient pas, ne faisant que se couvrir légitimement contre des risques marchands. Par exemple, les compagnies aériennes vont dire qu'elles ne font que se couvrir contre les risques d'évolution du prix des carburants qu'elles utilisent pour voler. Mais une bonne partie des opérateurs de marché qui prétendent ne faire que se couvrir, en fait, pratiquent la spéculation. »

2 : Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers et services d'investissement. Datant de 2004, elle fait aujourd'hui l'objet de discussions en vue d'une mise à jour.



Manifestation contre la spéculation excessive.

Pour réduire ce risque, Bernard Keppenne plaide pour un système qui n'autoriserait à prendre des positions financières que les opérateurs disposant de positions physiques sur le marché des matières premières et qui cherchent à couvrir les risques de leurs transactions.

Antonio Gambini ne voit pas sur quel critère se baser pour distinguer une opération purement spéculative d'une opération de couverture du risque. Il est de ce fait « plutôt favorable à une réglementation qui s'impose à tous les agents de la même manière. Quitte à envisager de ne laisser libre l'accès aux marchés des matières premières agricoles qu'à certains types d'acteurs, sur base d'une accréditation. Par contre, trois fois non à une exemption générale au profit des opérations soi-disant de couverture légitime des risques. Je n'ai pas confiance dans la capacité des opérateurs spécialisés dans le négoce de matières premières, tels que Cargill ou Glencore³, à ne pas se lancer dans la spéculation. »

3 : La première multinationale est active dans l'agro-business, l'industrie et la finance ; la seconde, dans les métaux et minerais ainsi que dans les matières premières agricoles.

Pour lutter contre la volatilité, une autre piste, évoquée par Bernard Keppenne et inspirée de l'économiste américain Friedman : « La fixation de marges de fluctuation pour tous les actifs financiers, entre lesquelles on évoluerait en définissant des marges par actif. Avec des instruments de contrôle qui veillent à ce que ces marges soient respectées. »

Un peu comme jadis les monnaies nationales évoluaient dans le Système monétaire européen (SME), on fixerait des prix minimums et maximums pour chaque matière première échangée sur un marché. Mais l'économiste pointe d'emblée les difficultés d'un tel système : déterminer les bornes qu'on va poser et avoir les moyens d'intervenir, donc disposer d'un organe de régulation.

La bourse ou l'agri ?

Reste cette question quasi « existentielle » : les bourses⁴ et les marchés à terme sont-ils le meilleur ou le seul moyen de contribuer au financement de l'agriculture, en réduisant les incertitudes liées à la volatilité des prix ?

4 : Avec une minuscule, pour ne pas contribuer à sacraliser ce qui n'est qu'un instrument.

Pour Bernard Keppenne, « les coopératives, aujourd'hui, ont des rôles à jouer à ce niveau-là. Une autre piste réside dans la réduction des circuits entre l'agriculteur et le consommateur. Parmi les agriculteurs belges, ceux qui ont valorisé leurs produits – en fabriquant de la crème glacée et en la vendant eux-mêmes par exemple – sont ceux qui ont les meilleurs revenus, qui sont moins dépendants de la volatilité des prix sur les marchés et qui

s'en sortent globalement mieux que les autres agriculteurs. Il faut avancer dans cette direction au niveau européen, c'est une solution d'avenir, d'autant qu'on va avoir d'énormes enjeux sur les coûts de transport de ces matières. »

Antonio Gambini estime quant à lui que, face à l'urgence, « la priorité stratégique n'est pas de répondre à cette question mais d'obtenir aujourd'hui, au minimum,

l'introduction de limites quantitatives aux volumes de capitaux spéculatifs pouvant entrer sur les marchés. Non seulement c'est possible, mais c'est nécessaire au regard des millions de ménages réduits à la misère et à la dénutrition par les conséquences des bulles spéculatives sur les denrées alimentaires. Il est possible d'agir à ce niveau aujourd'hui, il faut le faire. » ■

Propos recueillis par Emmanuel De Lœul

LES COÛTS RÉELS DE LA SPÉCULATION

« Que gagne le consommateur avec la spéculation ? »

► Un entretien avec *Benoit Daviron*

Benoit Daviron recadre le débat sur la volatilité des cours mondiaux des matières premières et le rôle joué notamment par la spéculation. Pour ce chercheur du Cirad, la spéculation ne joue pas sur les hausses structurelles de prix observées ces dernières années, mais amplifie les brusques flambées qui les accompagnent. Il distingue clairement la volatilité des marchés intérieurs de régions comme le Sahel et celle des cours internationaux. Selon lui, le débat doit porter sur les coûts réels de la spéculation pour le consommateur ainsi que sur des politiques de gestion des stocks au service des pays consommateurs.

Benoit Daviron

Benoit Daviron est chercheur au Cirad (un centre français de recherche agronomique pour le développement), au département Environnements et Sociétés, unité « Marchés, organisations, institutions et stratégies d'acteurs ». Ses recherches portent entre autres sur l'organisation du commerce international des produits agricoles.

Défis Sud : Vous faites dans vos travaux une nette distinction entre les flambées qui accompagnent les hausses de prix et la volatilité. Quelle est la différence ?

Benoit Daviron : Le problème est de savoir comment l'on veut caractériser la situation actuelle des prix sur les marchés agricoles. Nous luttons contre la tendance à parler de volatilité, qui a un côté « ahistorique » et structurel. Les marchés sont et ont toujours été volatils. En insistant sur la différence entre les termes, on montre que l'on vient d'entrer dans une période nouvelle par rapport

aux trente ou quarante dernières années, période caractérisée par une tendance à la hausse des prix due à une tension durable sur les marchés agricoles. Cette distinction permet également d'envisager de nouvelles solutions. Un certain nombre d'acteurs tels que la Banque mondiale nous vendent depuis des années des solutions du type libéralisation des marchés, instruments privés de gestion du risque, filets de sécurité, etc. Parler de volatilité leur permet de continuer à vendre la même chose.

DS : Quel rôle joue la spéculation dans cette tendance structurelle à la hausse des prix ?

BD : Je pense qu'elle n'en joue pas. On parle beaucoup du choc des transferts de capitaux du marché de l'immobilier suite à la crise et aux réformes aux États-Unis sur les conditions d'utilisation des marchés à terme. Mais la spéculation ne peut pas entraîner de tels mouvements de hausse sur dix ans, cela n'a pas de sens. Elle peut par contre amplifier la volatilité. Dans ce domaine, il est très difficile de faire de l'argent autrement qu'en suivant ce que font les autres, il faut par exemple acheter quand les prix baissent.

Suite à la page suivante ►

Une directive Mifid mi-raisin

La directive concernant les marchés d'instruments financiers, dite directive Mifid, est un des éléments clés de la politique de régulation financière de la Commission européenne. Ce texte, entré en application le premier novembre 2007, est actuellement renégocié au niveau du Parlement européen, en vue de notamment d'y intégrer, d'ici la fin 2012, des règles limitant les possibilités de spéculer à l'aide de produits dérivés sur les matières premières agricoles. A cet égard, la directive Mifid est, dans sa version actuelle, moins contraignante que le Dodd Frank Act aux USA. En Europe, l'industrie, la finance et l'agrobusiness semblent craindre un marché des produits dérivés européens trop étroit.

(lire à ce propos les réflexions de Markus Henn en page 16).

DS: Dans vos travaux, vous soulignez également la différence entre volatilité sur les cours internationaux et volatilité sur les marchés intérieurs...

BD: Oui, c'est le résultat d'une étude sur les marchés africains, plus particulièrement la zone sahélienne. Nous avons observé que les prix des produits locaux – mil ou riz local – y étaient extrêmement instables, y compris en période de stabilité des cours internationaux. Les prix pouvaient ainsi tripler, en fonction de la récolte. La conclusion est que la stabilité des prix internationaux ne garantit en rien la stabilité des prix intérieurs. Il y a plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, les consommateurs ne substituent pas aussi facilement que ça les produits locaux aux produits importés. Ensuite, ces produits, non standardisés, ne sortent pas des pays de production et ne sont donc pas connectés avec les cours et les circuits internationaux.

Par rapport aux discours sur la volatilité des marchés internationaux, ce travail permet de rappeler qu'il y a un problème spécifique à un certain nombre de régions, en particulier la région sahélienne :

quand bien même l'on arriverait à stabiliser les cours internationaux, ce problème resterait entier.

DS: Peut-on parler de spéculation sur ces marchés intérieurs en Afrique ?

BD: Il n'y a pas de spéculation papier, comme l'on a sur les bourses de matière première au niveau international. Cela n'existe tout simplement pas. Mais il y a de la spéculation de la part d'opérateurs dits physiques, qui achètent, stockent et revendent des produits en espérant une plus-value. Malgré cela, ces négociants ont une faible capacité d'intervention sur la formation des prix : les prix à la consommation et les prix à la production sont très intégrés, c'est à dire qu'ils fluctuent de manière très proche.

Aujourd'hui, il s'agit de garantir l'approvisionnement des consommateurs.

DS: N'est-ce pas là le rôle premier de la spéculation ? De stabiliser les prix en faisant le lien entre producteurs et consommateurs ?

BD: Oui en effet, c'est la vision positive de la spéculation « physique », telle que la présentent les économistes. Acheter au moment de la récolte, quand il y a beaucoup de produits, pour espérer faire un gain quand il y en aura moins et quand les prix seront plus élevés. De fait, les négociants jouent un rôle stabilisateur en formant une demande supplémentaire au moment de la récolte, et une offre supplémentaire au moment de la soudure.

DS: Quelles sont d'après-vous les solutions aux problèmes que pose la spéculation ?

BD: Une solution est de mettre en place des règles qui limitent les montants des transactions, comme cela existait avant les réformes de libéralisation des années 2000, qui ont beaucoup augmenté la taille des contrats échangés. Plus fondamentalement, ce qui manque dans la discussion, c'est de se demander ce que gagne le consommateur, vous et moi,

avec la spéculation sur les marchés à terme. C'est bien pour les banquiers, c'est sûr, ils font de l'argent. Mais quand bien même cela n'aurait pas d'influence sur les prix, qu'est-ce que nous y gagnons ? Et en particulier, est-ce que cela réduit effectivement les coûts d'utilisation des marchés à terme par les opérateurs dits physiques ? On nous vend tout cela comme de l'huile dans les rouages, parce qu'un marché à terme où il n'y aurait que des opérateurs dits physiques qui interviendraient ne pourrait pas fonctionner. Mais il y a très peu d'information là-dessus, les quelques données que l'on a pu collecter ont tendance à montrer que les coûts d'utilisation ont augmenté avec cette financiarisation.

DS: Qu'en est-il des politiques de stocks, souvent critiquées comme étant beaucoup trop coûteuses ?

BD: Vaste débat, que je trouve très amputé par rapport aux enjeux. Certes, les stocks passés ont échoué. Mais cette interdiction de poser la question des stocks dans le débat est ridicule. On a besoin de mettre de l'énergie intellectuelle dans l'affaire en considérant que le problème qui se pose aujourd'hui est différent du problème historique. Les stocks tels qu'on les a connus historiquement étaient avant tout des politiques de soutien des prix, de stabilisation et de gestion de la surproduction. Aujourd'hui, le problème est inverse. Il ne s'agit pas de garantir les prix mais l'approvisionnement des consommateurs, y compris en période de tension sur les marchés. Sans parler de politique de stockage international, sans doute invendable et ingérable, il faut donc réfléchir à une meilleure coordination : comment se coordonner au niveau international pour avoir un minimum de stocks, afin d'éviter les flambées en période de tension ? Cela a des implications sur la gestion technique des stocks, en particulier qui doit y participer. La prise en charge des coûts de stockage doit être proportionnelle à la consommation, et non à la production mondiale. C'est le point de vue du consommateur qui prime aujourd'hui, tant du point de vue du droit que des obligations. Cela implique, pour les pays les moins avancés, une prise en charge au moins partielle par l'aide au développement. ■

Propos recueillis par Patrick Veillard

LES SOLUTIONS ENVISAGEABLES

« On observe une corrélation entre la spéculation et les hausses de prix »

► Un entretien avec Markus Henn

Selon M. Henn, la spéculation joue un rôle dans la hausse des prix et la volatilité accrues des matières premières agricoles (MPA) observées ces dernières années. Les solutions qu'il préconise incluent des politiques de stockage ainsi que divers instruments de régulation financière tels que les limites de position, les systèmes d'alerte ou encore l'exclusion de certains investisseurs du commerce des matières premières.

Markus Henn

est chargé de recherche au sein du WEED (Weltwirtschaft, Ökologie & Entwicklung), organisation allemande traitant des questions d'économie mondiale, d'écologie et de développement. Ses domaines de spécialisation incluent le système financier international, les agences de notation, les produits dérivés et la spéculation agricole.

***Défis Sud:** Les hausses de prix apparues depuis 2007 et 2008 sur les marchés des MPA sont-elles structurelles ou spéculatives ?*

***Markus Henn:** Il est clair que de nombreux facteurs structurels jouent un rôle dans les hausses de prix observées depuis quelques années. Néanmoins, si l'on considère certains de ces facteurs, tels que l'augmentation de la population mondiale ou la hausse de la demande en provenance des pays émergents, il est difficile d'expliquer les sommets de 2007-2008 et 2011. La croissance de la population n'a pas connu de pic majeur et des pays comme la Chine ou l'Inde sont auto-suffisants en blé et en maïs par exemple. Autre facteur avancé: les stocks, très bas durant la crise de 2007/08. Mais ils l'étaient également en 2004, année sans hausse de prix. Et en 2010/11, c'était l'inverse: des prix en hausse malgré des stocks relativement bons... À l'opposé, même si elles ne sont pas toujours très claires, diverses analyses statistiques montrent une corrélation entre la spéculation sur certaines matières premières et les hausses de prix.*

***DS:** La spéculation entraîne-t-elle une augmentation ou une diminution de la volatilité sur les marchés de MPA ?*

***MH:** Il est difficile de dire de manière générale quel effet la spéculation a sur*

la volatilité. Dans les systèmes agricoles organisés à grande échelle, avec des niveaux de production élevés, les échanges de produits, à la fois physiques et dérivés, constituent des rouages essentiels de stabilisation. Mais depuis 2000, et particulièrement suite à la crise de 2007, les banques et les fonds privés ont massivement migré vers les marchés agricoles. Les preuves ne sont pas totalement claires mais il semblerait que cette financiarisation ait eu un effet déstabilisateur et ait entraîné une plus grande volatilité des prix.

***DS:** N'existe-t-il pas des MPA non influencées par les investissements spéculatifs ? Il y a par exemple très peu de spéculation sur le riz, qui a malgré tout connu une forte hausse et une volatilité ces dernières années...*

***MH:** Oui, en effet. Même si l'on soupçonne certains effets spéculatifs, les contrats à terme sont peu développés dans le secteur rizicole. Dans ce cas, il est clair que les restrictions à l'exportation ont joué un rôle important. Mais ces restrictions ont souvent suivi des hausses de prix d'autres céréales. Lors de la crise alimentaire, l'Inde a par exemple diminué ses exportations de riz en voyant les prix du blé grimper en flèche, de façon à assurer sa souveraineté alimentaire. On assiste donc à une sorte d'effet indirect ou effet domino, et il est souvent difficile d'isoler une matière première d'une autre.*

***DS:** Doit-on interdire toute spéculation ?*

***MH:** Il est très difficile d'interdire complètement les échanges de produits dérivés. Cela nécessite de parfaitement contrôler le marché physique, notamment à l'aide de subsides, pour que les producteurs bénéficient de prix stables. Dès que vous optez pour d'autres solutions, les échanges spéculatifs apparaissent inévitablement. Cela dit, il n'y a*

Suite à la page suivante ►

> pas de réel argument pour autoriser les acteurs financiers à spéculer de manière massive et incontrôlée sur ces marchés, du fait de leurs moyens financiers, énormes, et de leurs motifs, que l'on ne peut qualifier d'altruistes. On peut donc interdire certains acteurs bien spécifiques, par exemple des banques d'investissement. On peut également essayer de limiter le nombre de contrats à terme que les acteurs financiers peuvent détenir sur un marché, c'est ce que l'on appelle les limites de position.

DS : *Quelles sont les autres solutions pour limiter la spéculation ?*

MH : D'autres solutions consistent à interdire certains types de produits financiers dangereux. Ou bien à développer des systèmes d'alerte : à la moindre « fièvre » de prix, 10-15% de hausse sur une journée par exemple, on stoppe tous les échanges et on attend que cette fièvre retombe. C'est un moyen de lutter contre les effets « psychologiques », de panique ou autres, particulièrement courants chez les spéculateurs du secteur financier. Ils peuvent en effet gagner ou perdre beaucoup d'argent sur de courtes périodes, contrairement aux négociants en produits agricoles, qui ont eux une meilleure vision à moyen et à long terme sur leurs produits.

DS : *Des négociants qui connaissent également mieux leurs marchés...*

MH : Oui, même s'il faut admettre que la différence entre les deux types de spéculateurs a tendance à s'estomper. Les banques ont par exemple beaucoup investi dans des experts en matières premières agricoles alors que dans le même temps, les négociants ont commencé à diversifier leurs activités en spéculant à plus court terme.

DS : *Qu'en est-il des politiques de stocks, souvent critiquées comme étant beaucoup trop coûteuses ?*

MH : Je pense que le problème des coûts de stockage existera toujours et c'est la raison pour laquelle historiquement, ils ont été diminués. On peut imaginer des solutions régionales, de manière à limiter les volumes stockés, mais tant que les États auront le contrôle de ces stocks, ils tendront à sécu-



Une quantité suffisante pour un prix stable.

riser leurs propres approvisionnements en temps de crise, par « devoir » politique. L'expérience de 2007 a néanmoins montré que si vous n'avez pas ce type de stocks en situation urgente, les probabilités de famine sont immédiatement beaucoup plus élevées. La question est donc de savoir quelle quantité, pour combien d'années, vous voulez stocker et quels risques vous êtes prêts à prendre. Pour moi, il est clair que ces coûts doivent être couverts. La vraie question est de savoir, en tant que société, ce que nous voulons sécuriser : les situations alimentaires d'urgence ou bien les intérêts de l'industrie, qui profite des bas niveaux de stocks en vous rendant dépendants des importations.

DS : *Et la politique de stocks européenne ?*

MH : Je ne connais pas les niveaux de stocks européens, uniquement les chiffres globaux. Ces derniers ont très fortement diminué ces dernières années et dans le contexte de crise actuel, je pense qu'aucune région du monde n'est complètement protégée. Il n'est peut-être pas totalement irréaliste d'imaginer le retour de famines dans certains pays européens, par exemple en Grèce...

DS : *Ne peut-on utiliser des instruments de régulation publics tels que les assurances ?*

MH : En effet, les États-Unis utilisent un tel système depuis des années. Mais il s'est retrouvé en 2008 en très mauvais état, de par les prix très élevés des matières premières et les coûts correspondants. Malgré tout, il est toujours plus ou moins en place. Il existe également dans beaucoup de régions du monde des systèmes privés et autoorganisés d'assurance mutuelle. C'est un modèle coopératif similaire au concept d'assurance, assez courant en Allemagne par exemple. Il y a beaucoup de discussions et d'initiatives pour développer ce type de système dans les pays en voie de développement. Le problème est qu'il est très difficile d'obtenir assez de données pour calculer correctement les coûts. Dans beaucoup de pays, vous n'avez pas accès de manière fiable aux données météorologiques par exemple...

DS : *Quel est l'agenda au niveau européen concernant la régulation des marchés financiers ?*

MH : Le marché des produits dérivés des MPA est considéré comme étant un marché financier et donc couvert par les lois spécifiques au secteur. La loi dite Mifid, la plus importante dans le domaine, est actuellement l'objet de négociations entre le Conseil et le Parlement européens. Elle contient deux articles spécifiques aux MPA, l'un sur les limites de position, l'autre sur la transparence. Le résultat est difficile à prédire. Contrairement à ce que nous pensions initialement, le Conseil est plutôt favorable à des limites de positions claires, même chez les Britanniques. Le rapporteur du Parlement Markus Ferber semble lui s'être rétracté par rapport à sa position initiale, assez favorable à une forte régulation. De nombreux acteurs – l'industrie, la finance et une partie des producteurs agricoles – semblent craindre la fuite des capitaux financiers et un marché des produits dérivés européen trop étroit. La réponse dans un an, mais l'idée pour nous est de tenter d'obtenir une régulation au moins aussi forte que celle récemment mise en place aux États-Unis avec le Dodd Frank Act. ■

Propos recueillis par Patrick Veillard

POUR CONTRER LA VOLATILITÉ DES PRIX

Réguler et rééquilibrer les rapports de force

► Entretien avec *Thierry Kesteloot*

Les paysans des pays pauvres peuvent-ils profiter de la hausse des prix des matières premières agricoles ? Non, car un agriculteur pauvre subira l'impact de la volatilité malgré une tendance haussière. Il est en position de faiblesse. Que peuvent dès lors faire les organisations paysannes pour défendre cet agriculteur ?

Défis Sud : Comment les organisations paysannes analysent-elles les phénomènes de volatilité et de spéculation sur les matières premières agricoles ?

Thierry Kesteloot : Pour les organisations paysannes et de la société civile, l'analyse consiste à dire que la volatilité des prix, devenue très importante ces six dernières années, est due à un déficit de régulation des marchés agricoles. Cela est devenu d'autant plus urgent avec l'émergence de nouveaux acteurs, des opérateurs financiers, sur les marchés agricoles. Malgré le fait que la plupart de ces marchés sont peu transparents, de plus en plus d'études démontrent une présomption causale entre une augmentation spectaculaire de spéculation financière et la volatilité des prix.

DS : Certains économistes prétendent que des marchés exempts de spéculation financière présentent aussi une grande volatilité.

TK : Effectivement, la spéculation n'est pas la cause première de la volatilité, c'est la cause d'une volatilité excessive. De fait on ne spéculait pas sur des marchés stables, par définition. Mais les marchés agricoles sont par définition instables – on plante quelque chose et on ne sait pas ce qu'on va récolter un mois, six mois ou quatre ans après – et il y a énormément d'aspects qui contribuent à leur plus grande volatilité aujourd'hui qu'il y a 20

ans : moins de régulation des marchés, plus grande concentration de certains opérateurs, changements climatiques, etc. Certains opérateurs financiers jouent sur cette volatilité intrinsèque.

Interdire les abus spéculatifs sur les marchés.

D'autres y entrent pour de la spéculation à long terme : après la crise des *subprimes*, notamment, les marchés financiers se sont intéressés aux marchés des matières premières. Ils perçoivent le marché agricole comme un marché qui va augmenter à long terme à cause de la hausse de la demande mondiale, des agrocarburants. C'est donc pour eux un placement sûr. Leur arrivée massive a tendance à créer des cycles qui sont totalement déliés des fondements du marché. Tant qu'il y en a toujours plus qui investissent, la demande va devenir plus importante et les prix vont avoir tendance à augmenter. Une fois que ce mouvement un peu grégaire d'investissements va s'atténuer, il va y avoir une tendance à la baisse qui sera accentuée par le souhait de vente d'un nombre toujours plus grand de ces opérateurs face à la tendance à la baisse des prix.

Des modèles économiques montrent très bien que ces évolutions se calquent parfaitement sur l'index des prix de la FAO. La tendance haussière de prix serait donc due notamment à une demande plus grande pour les agrocarburants, tandis que la volatilité se calque sur l'action spéculative des opérateurs financiers.

DS : Quelle est la situation à ce jour sur les marchés des matières premières ?

[Suite à la page suivante >](#)

Thierry Kesteloot

Responsable de plaidoyer
Souveraineté alimentaire chez
Oxfam-Solidarité et, à ce titre,
participant au Comité de la sécurité
alimentaire mondiale (CSA) des
Nations unies.



Les nouveaux spéculateurs ne voient aucun intérêt dans le négoce des produits alimentaires.

>

TK: Depuis quelques mois, malgré des récoltes records, une production excédentaire et des stocks bien remplis, on observe, sur les marchés, des prix qui restent très élevés. Quelque chose ne colle pas avec les principes économiques de base. C'est difficile à prouver mais une des hypothèses les plus vraisemblables, c'est que, d'une part, la demande soutenue pour les agrocarburants maintient une pression à la hausse sur les prix des matières premières agricoles et, d'autre part, les grands *traders* de céréales connaissent les fondamentaux mais abusent de leur position de quasi-mono-

poles sur les marchés pour maintenir les prix élevés le plus longtemps possible..

DS: Une tendance haussière ne devrait-elle pas profiter aux producteurs ?

TK: Pas nécessairement ! Les producteurs les plus pauvres ne produisent pas assez pour avoir accès à leur alimentation. Ceux-là sont coincés dans un piège à pauvreté. Quand les prix des produits agricoles sont élevés, ils sont perdants parce qu'ils sont consommateurs nets. Quand les prix sont bas, ils y perdent également en termes de revenus parce

qu'ils sont quand même producteurs. Ça représente 700 à 800 millions de personnes dans le monde prises dans ce cercle vicieux.

D'autre part, les risques et les rapports de force sont inégalement répartis. Les quatre grandes multinationales qui font commerce de céréales – Cargill, Bunge, ADM, Louis Dreyfus – disposent des leviers qui leur permettent de tirer bénéfice de la volatilité. Elles disposent de l'information directe et influencent même les marchés agricoles. Elles peuvent jouer sur plusieurs leviers pour maximiser leurs profits : si les prix baissent sur le marché de l'alimentation, elles vendent sur le marché des agrocarburants. Elles sont également impliquées dans du stockage : elles peuvent donc retenir des matières premières si les prix ont tendance à augmenter, et prendre plus de marges. De plus elles sont impliquées dans la spéculation financière sur les marchés agricoles.

Ils perçoivent l'agriculture comme un secteur en croissance.

Tandis qu'un agriculteur en début de chaîne subira l'impact négatif de la volatilité malgré une tendance haussière. Il est souvent en position de faiblesse par rapport au marchand qui va acheter ses produits, surtout dans les pays en développement. Si, en plus, il fait face à un déficit de compétitivité par rapport à des produits importés qui sont souvent moins chers, il ne parvient pas lui-même à profiter de la tendance haussière. De plus, la volatilité excessive des prix le rendra beaucoup plus prudent dans ses investissements. Il ne va pas tabler d'emblée sur une hausse des prix car il ne sait pas si celle-ci se sera maintenue six mois plus tard.

DS: Le stockage peut donc avoir des effets pervers ?

TK: Le plus critiquable, c'est l'absence de transparence et de régulation par les pouvoirs publics. Si on veut mener des politiques de stockage efficaces contre la volatilité, il faut que ça réponde à des mécanismes déterminés publiquement, dans lesquels les pouvoirs publics

© Oxfam New-Zealand.

jouent un rôle important dans la détermination du moment où l'on achète pour les stocks, du moment où l'on vend, etc. Quatre-vingts pour cent des marchés des céréales sont maîtrisés par quatre entreprises qui agissent de manière totalement opaque. Et pourtant elles ont un rôle déterminant sur les prix. Les marchés agricoles sont de plus en plus déterminés par les intérêts particuliers d'un petit groupe de financiers. C'est principalement cela que nous dénonçons avec les organisations paysannes.

DS: *Quelle est la priorité stratégique pour les organisations paysannes ?*

TK: La priorité des organisations paysannes des pays en développement est de renforcer la régulation de leurs marchés locaux. Or la spéculation financière se fait principalement sur les marchés internationaux. La volatilité des prix sur les marchés locaux n'est pas neuve pour les paysans des pays en développement. Elle est surtout liée à des contraintes de production et à des marchés qui ne sont pas très solvables ou manquent d'infrastructures favorisant les échanges régionaux, etc. Ils sont donc confrontés à une volatilité quasi endémique liée à des phénomènes endogènes.

Quelque chose ne colle pas avec les principes économiques de base.

Leur priorité est donc de s'assurer que des politiques agricoles et commerciales en appui à l'agriculture paysanne et qui doivent donc renforcer prioritairement les marchés locaux, y compris par la régulation des importations par des politiques tarifaires ou de contingentement au niveau national ou régional. Mais la marge de manœuvre est assez limitée vu les tarifs appliqués, très bas.

Pour certains marchés d'exportations spécifiques, comme le café, le coton, le cacao, le développement de marchés à terme pourrait offrir des avantages pour couvrir des risques de marchés. Cela se développe en Zambie et en Éthiopie par exemple : des acheteurs et des vendeurs

s'accordent à l'avance sur des prix, partageant ainsi les risques de fluctuation de prix. Ce sont des initiatives qui voient le jour de plus en plus, au niveau national, même si elles sont encore marginales. Les petits producteurs pourraient en bénéficier s'ils sont organisés et capables de négocier d'égal à égal. C'est plus facile à mettre en œuvre pour des produits qui, comme le cacao, le café ou le coton, présentent une certaine concentration en termes d'achat, parfois en termes de transformation avec relativement peu d'acteurs. Cela nécessite donc des conditions relativement complexes que l'on ne peut pas transposer sur toutes les productions et cela ne remplace pas la nécessaire régulation des marchés, où de manière négociée des accords se font pour mieux accorder l'offre à la demande, ou la gestion de l'offre. Pour des aliments de base, des cultures vivrières, ce sont plutôt des politiques agricoles de renforcement des marchés locaux qui sont mises en avant.

DS: *Quel intérêt, dès lors, peut avoir une réforme de la directive européenne sur les marchés et produits financiers (dite Mifid) pour des petits producteurs ?*

TK: Dans le cas de la crise alimentaire actuelle au Sahel par exemple, le fait cumulé d'une volatilité et d'une tendance haussière des prix rend impossible pour les pays de la région l'option d'importer des matières premières pour faire face à la crise et compenser la réduction de leurs productions. Quand la spéculation financière anticipe les augmentations de prix et renforce cette tendance, ça a des effets très palpables pour les pays importateurs nets. Le déficit de la balance commerciale de ces pays importateurs nets a explosé. Les pénuries internes menant à des émeutes, comme dans les printemps arabes, combinés à des marchés imprévisibles ont comme effet que les pays se retrouvent souvent sans autre choix, pour répondre aux crises internes, que d'acheter sur des marchés à des prix élevés, ce qui contribue aussi à la hausse des prix.

Une réforme de la directive Mifid devrait contribuer à éliminer la spéculation excessive, interdire l'accès aux marchés à terme agricoles aux spéculateurs financiers, imposer des limites sur les tran-

sactions, ou éliminer les manipulations par abus de positions sur les marchés, comme ce fut le cas récemment pour le coton, ou le cacao. Cela devrait donner plus de stabilité aux marchés agricoles. Et permettrait aux producteurs de mieux anticiper leurs productions et leurs revenus ou de moins être confrontés à des crises où ils doivent se défaire de leurs ressources productives. Cela permettrait aussi aux États de développer des politiques qui anticipent les risques de production insuffisante, par exemple par des politiques de stocks.

DS: *Quid des marchés à terme de gré à gré ?*

TK: L'enjeu c'est précisément, en matière de produits agricoles, de n'autoriser ces marchés qu'à des acteurs reconnus et de déclarer les contrats que l'on noue. Si on veut augmenter la transparence, les opérateurs qui peuvent opérer des financements sur des marchés à terme doivent être enregistrés. Ils doivent donc aussi tenir un registre avec toutes leurs transactions. Dès qu'on aura ça, on aura aussi la possibilité de réguler les montants, de limiter le nombre de transactions, d'exiger que les investisseurs soient des opérateurs commerciaux et non de purs financiers. C'est une demande des organisations paysannes.

DS: *Sur ce dernier point, comment distinguer entre opérateurs financiers et opérateurs commerciaux ?*

TK: Ce n'est pas toujours facile de faire la part des choses entre opérateurs commerciaux et spéculateurs dans la mesure où certains font les deux. Dans ce cas, les opérateurs doivent scinder leurs opérations en entreprises séparées afin de distinguer les activités de couverture de risques sur des marchés à terme et les activités de spéculation financière. ■

Propos recueillis par Emmanuel De Lœul

BURKINA FASO

La volatilité divise les producteurs et les consommateurs

► Un article de Inoussa Maïga

Au Burkina Faso, les producteurs et les consommateurs ne sont pas égaux face à la spéculation. Et parmi les producteurs agricoles, il existe différentes manières d'affronter la volatilité des prix. D'un côté, il y a ceux qui arrivent à stocker leurs produits, le plus souvent grâce à leur affiliation à une organisation paysanne. De l'autre, on trouve les isolés, quatre à cinq fois plus nombreux, qui sont contraints de vendre au moment où les prix sont bas et de racheter plus cher pour leur propre consommation.

Une minorité est en mesure de spéculer

Dans le nord-ouest du Burkina, l'Union des groupements pour la commercialisation des produits agricoles (UGCPA), une société coopérative, développe depuis une vingtaine d'années de nombreux outils pour permettre à ses membres de spéculer sur la variation des prix agricoles. Traditionnellement, le marché agricole burkinabé est caractérisé par des prix bas à la récolte, entre octobre et janvier, et des prix plus élevés en période de soudure, de juillet à septembre. À la récolte, l'UGCPA achète au prix du marché les excédents céréaliers de ses membres, qu'elle stocke dans ses magasins pour les vendre au moment où les prix sont plus rémunérateurs. Cette organisation paysanne (OP) procède également à des paiements anticipés, en cours de campagne, de la production d'une partie de la récolte que les membres, en manque de liquidités, s'engagent à livrer.

L'UGCPA profite des bénéfices générés par la vente différée pour constituer un fonds de sécurité qui lui permet de combler le déficit et d'éviter d'endetter ses membres au cas où le prix à la récolte est supérieur au prix de cession lors des achats anticipés. L'OP a pu se constituer un fonds de roulement qui lui permet de préfinancer les charges de commerciali-

sation (collecte, stockage, transport) et d'offrir plusieurs services agricoles à ses membres: crédits intrants, formations, achat anticipé, etc.

D'autres producteurs isolés et vulnérables

Malheureusement, ces initiatives restent limitées à des échelles très locales et profitent à très peu de producteurs. L'UGCPA ne compte que 2100 membres dans une région où on dénombre plus de 300 000 exploitations agricoles. Seul un producteur sur quatre est membre d'une OP. Ils sont plusieurs millions à n'avoir que leurs récoltes pour survivre. «*C'est sur ça qu'ils comptent pour répondre à tous leurs besoins: alimentaires, financiers, sanitaires et scolaires pour leurs enfants, etc.*», explique Bassiaka Dao, président de la Confédération paysanne du Faso (CPF). De nombreux petits producteurs isolés n'ayant pas la capacité de stocker leurs récoltes sont talonnés par des besoins urgents en trésorerie et obligés de brader leurs produits au moment de la récolte ou parfois avant même d'avoir récolté. Les prix étant à leur niveau le plus bas, ces producteurs sont obligés de vendre plus qu'il n'en faut.

Que faire pour sortir les producteurs de ce cercle vicieux ?

Selon Lacina Berthé, riziculteur burkinabé et président du Comité interprofessionnel du riz du Burkina (Cirb), «*pour arriver à augmenter l'offre nationale, c'est à l'État d'investir pour multiplier les aménagements, de stimuler les producteurs et de leur permettre de vendre leur produit à un juste prix*». Il s'attaque également aux subventions de l'État sur les engrais, qui «*sont un cadeau empoisonné*». Car les producteurs bénéficiaires sont contraints de céder en contrepartie au moins 15% de leur récolte, à un prix peu rémunérateur, à la Société nationale de gestion des stocks

Inoussa Maïga

est journaliste et chargé de programme chez Jade productions (Burkina Faso)
<http://www.jadeproductions.info/>



Dans les bureaux d'une organisation paysanne au Burkina Faso.

de sécurité alimentaire (Sonagess). «*Le producteur n'est pas là pour nourrir les gens et s'asseoir les mains vides, dans la pauvreté*», balance-t-il. «*Ce que je proposerais est qu'on permette aux producteurs de vendre leur riz à un bon prix, par exemple à 200 francs le kilo* (ndlr : le prix planché actuel est de 128 francs). *L'État pourra utiliser ses subventions pour baisser les prix pour le consommateur.* »

Centrale d'achat de céréales : une fausse bonne idée ?

Le gouvernement burkinabé envisage de mettre en place une centrale d'achat de céréales pour lutter contre la volatilité des prix de denrées alimentaires et ses conséquences sur les producteurs et les consommateurs. Si du côté de la Ligue des consommateurs on s'en réjouit, l'idée est cependant mal vue à la CPF, pour qui la priorité est d'abord d'accroître la production nationale.

Le marché des céréales est caractérisé par une forte atomisation de ses acteurs. On y trouve beaucoup de petits commerçants faiblement organisés et ne disposant pas de capitaux pour acheter et stocker sur une longue période. On note également plusieurs millions de petits producteurs de céréales qui produisent pour assurer leurs propres besoins alimentaires tout en vendant une partie individuellement aux commerçants.

Les organisations paysannes pratiquent souvent la vente groupée des produits de leurs membres. Mais leur action porte sur des quantités insuffisantes pour prétendre sécuriser le marché national. «*Suite à la crise de 2011, quand le ministre du Commerce a fait le point des stocks, on n'avait même pas assez de céréales pour approvisionner la ville de Ouagadougou pendant trois jours, alors ne parlons pas du territoire national*», explique Pierre Nacoulma, président de la Ligue des consommateurs du Burkina (LCB).

Profiter des bénéfices de la vente différée.

La crise alimentaire de 2008 et le renchérissement du coût de la vie qui s'en est suivi ont contraint l'État à réinvestir dans le secteur productif et à réguler le marché à travers, entre autres, la Société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire (Sonagess). Initialement chargée de collecter, garder, d'entretenir le stock national de sécurité, ainsi que le stock d'intervention, la Sonagess a depuis 2011 une nouvelle mission, celle de gérer le stock commercial de régulation. «*Celui-ci a été introduit pour permettre à la Sonagess de l'utiliser comme facteur de régulation des prix. Les zones où il y a des pics de prix, la Sonagess peut y inter-*

venir, en vendant les produits moins cher que sur le marché. Car souvent les prix grimpent par manque d'offre. Il y a des zones très enclavées que les opérateurs économiques ne peuvent pas atteindre et où ils refusent même d'aller», explique Charles Tinga Sawadogo, directeur général de la Sonagess. Il ajoute que le stock commercial de régulation permet également à la Sonagess de collecter auprès des producteurs en achetant au bord du champ.

Plus d'État, moins de privé ?

Malgré les multiples actions entreprises, les prix des produits de grande consommation demeurent volatils. La fixation des prix par l'État pour certains produits comme le riz, le sucre, et les tentatives de rationaliser les marges des commerçants ne sont d'aucun secours pour les consommateurs qui observent avec impuissance les prix grimper. Depuis quelque temps, le gouvernement projette la mise en place d'une centrale d'achat de céréales, sur le modèle de la Cameg (Centrale d'achat des médicaments essentiels génériques) qui permet aujourd'hui au plus grand nombre d'accéder aux médicaments génériques. «*Nous attendons la décision politique, qui sera soit de créer une structure nouvelle soit de renforcer la Sonagess et, si possible, modifier ses statuts pour lui confier le rôle de centrale d'achat*», confie Charles Tinga Sawadogo.

Pierre Nacoulma, président de la LCB, est un partisan enthousiaste de cette idée. «*La mise en place de la centrale d'achat est pour nous la solution définitive à la croix et la bannière que les consommateurs connaissent aujourd'hui*», déclare-t-il sans détour.

Selon le DG de la Sonagess, trois arguments militent en faveur de la centrale d'achat. «*Le premier, c'est qu'on pourra faire des achats massifs et donc obtenir des réductions auprès des fournisseurs (...). Imaginez pour le riz par exemple qu'on ait des stocks pour six mois. Imaginez la quantité. Ça nous permet sur le marché international d'avoir des prix compétitifs pour pouvoir non seulement sécuriser le marché burkinabé sur le long terme, mais aussi permettre aux consommateurs d'avoir les produits à des prix satisfaisants* ». Le second avantage qu'offrirait la centrale est la possi-

[Suite à la page suivante >](#)

> bilité de choisir la qualité des produits à offrir aux consommateurs burkinabé. « Quand l'importation est dérégulée, comme c'est le cas aujourd'hui, il est vraiment difficile d'en assurer la qualité. La centrale garantirait une meilleure qualité des produits importés », poursuit M. Sawadogo. « Et le troisième argument, c'est qu'on pourra maîtriser les importations puisqu'on tient compte aussi de la production nationale, pour que l'importation ne nuise pas aux efforts de nos producteurs », termine-t-il.

La priorité serait-elle ailleurs ?

Du côté des producteurs, on ne semble pas partager cet enthousiasme autour de l'idée de la centrale. Bassiaka Dao, président de la CPF, est même contre : « Les idées semblent bonnes quand on les présente sur le papier ou quand on les imagine. Mais en réalité ça ne fonctionne pas. » Il justifie son scepticisme : « Si on parle de centrale aujourd'hui, c'est pour acheter quelque chose qui n'existe pas. Vous voulez une centrale d'achat, mais

ceux qui doivent produire les grains n'en ont pas suffisamment pour eux-mêmes. Où allez-vous trouver les grains pour alimenter la centrale d'achat ? »

Pour le président de la CPF, mettre en place une centrale d'achat au stade actuel, où le niveau de production du pays est loin de couvrir les besoins des populations, équivaldrait à ouvrir davantage la voie à l'importation. « Ça sera une centrale d'achat de produits agricoles importés. On va vivre de l'importation, ce qui va détruire davantage notre agriculture. Un pays qui vit de l'importation, est un pays qui n'a plus les moyens de sa politique », renchérit-il.

La priorité pour le président de la CPF serait d'accroître l'investissement agricole pour « booster » la production. « C'est-à-dire permettre aux petits producteurs d'avoir des équipements, des moyens financiers, des moyens et des connaissances pour mieux produire en quantité et en qualité. Tant qu'on n'atteindra pas un

certain niveau de production, les prix vont continuer à flamber. Seul un bon niveau de production peut permettre de stabiliser le marché », soutient Bassiaka Dao.

Mais pour Charles Tinga Sawadogo, directeur général de la Sonagess, « ce n'est pas en un jour ou en une année qu'on atteindra le niveau de production qui satisfera les besoins actuels de nos populations ». Il ajoute : « Pour le moment, la centrale d'achat peut importer l'équivalent du déficit alimentaire national jusqu'à ce que nous atteignons l'autosuffisance. Mais en même temps que nous importons, nous encourageons la production ». Le directeur de la Sonagess se dit conscient du risque que les importations signent l'arrêt de mort de la production locale. « Pour éviter que le riz importé ne concurrence, de quelque manière, le riz produit chez nous, la centrale collecterait d'abord la production nationale et, en fonction du déficit, procéderait à des importations pour couvrir les besoins des Burkinabé », propose-t-il. ■

PRODUCTEURS DU SÉNÉGAL

Les pionniers du stockage anti-volatilité

► Un article de *Mohamed Gueye*

Les paysans sénégalais sont très souvent contraints de brader leur production. Depuis longtemps, ils se sont rendu compte que leur manque de capacités de stockage les fragilise face à la volatilité des prix. Mais les producteurs d'oignons et d'arachides n'ont pas attendu que l'État se manifeste pour s'organiser.

L'Union des coopératives des producteurs de semences d'arachide a doté certains de ses membres les plus dynamiques de hangars de stockage d'arachides ou de maïs, grâce à l'appui de l'Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base (Asprodeb). M. Aly Diaw, président de la coopérative des producteurs semenciers de Kahi, explique que cette initiative « sert à éviter de perdre de l'argent : notre produit se dégrade très rapidement et nous nous retrouvons à la merci des intermédiaires. »

Beaucoup de producteurs considèrent les pratiques spéculatives de ces intermédiaires comme l'une des plus grandes plaies de l'agriculture sénégalaise. Ils sont nombreux à avoir connu la mésaventure de devoir céder leur récolte à bas prix à un intermédiaire qui s'arrange, la plupart du temps, pour avoir des moyens de stockage dans les grands marchés de villes comme Dakar, Touba ou Kaolack. À partir de ces lieux, il peut, selon ses intérêts et en concertation avec ses pairs, inonder le marché ou créer une pénurie artificielle, ce qui lui permet d'influencer à sa guise le prix d'un produit. Mais le paysan n'aura pas obtenu de l'opération de quoi l'aider à tenir jusqu'à la récolte suivante. De plus en plus d'organisations de producteurs cherchent à se débarrasser de la présence de ces intermédiaires.

Les Niayes et l'oignon

La plupart des paysans sont si pauvres qu'ils ne s'imaginent pas pouvoir se pas-

Mohamed Gueye

est le chef du « desk » économie au journal sénégalais *Le Quotidien*. Il est le correspondant de *Défis Sud* au Sénégal depuis quatre ans. L'ensemble des articles rédigés par Mohamed Gueye est accessible sur www.sosfaim.org

ser des intermédiaires - qui paient cash la marchandise et permettent de régler des problèmes immédiats. Ils sont néanmoins de plus en plus nombreux à vouloir s'appuyer sur solidarité paysanne pour s'en sortir. On peut placer dans cette catégorie les membres du groupement des producteurs d'oignons de Potou, dans la région des Niayes.

Le président du groupement, M. Souhaïbou Ka, rencontré au siège de son groupement, à Potou, à 175 km au nord de Dakar, raconte son expérience : *«J'ai pu conserver une bonne partie de ce que j'avais récolté la saison dernière dans le hangar de la coopérative. L'oignon que j'avais emmagasiné, je l'ai écoulé six mois durant, en fonction de mes besoins, en calculant les périodes où la production n'était pas abondante sur le marché. J'ai pu ainsi vendre à un prix assez compétitif, et les recettes m'ont permis de m'en sortir durant le mois de ramadan»*. Le groupement de Souhaïbou Ka, est affilié à l'Association des producteurs d'oignons de la zone de Potou (Apoc), dans les Niayes. Celles-ci sont constituées d'une bande côtière fertile, qui longe l'Atlantique de Saint-Louis à Dakar. C'est de cette zone que provient l'essentiel de la production des oignons et des légumes consommés au Sénégal.

Concurrence avec les Pays-Bas

Au fil des années, les paysans sénégalais ont appris à produire de l'oignon de qualité, et en quantité. Ce faisant, ils sont entrés en concurrence avec les importations, qui proviennent essentiellement des Pays Bas.

Selon les données du ministère de l'Agriculture, les producteurs d'oignon du Sénégal écoulent en moyenne 180 000 tonnes par an, ce qui est précisément la quantité correspondant à la consommation annuelle moyenne du pays. Malheureusement, faute d'un bon système de stockage, et du fait d'une faible maîtrise du processus de fabrication, une bonne partie de cette production est rapidement perdue. Le Sénégal connaît donc souvent des périodes d'abondance, suivies de périodes de pénurie. Pour faire face à ces disettes, le gouvernement, qui a mis en place des mesures de protection de l'oignon national pour résister aux importations mas-



Stockage d'arachide au Sénégal.

sives, est tout de même obligé d'ouvrir les frontières du pays à ces importations pendant six mois.

La recherche sénégalaise a depuis quelques années, permis à la production nationale d'oignon de se rapprocher, en termes de qualité, des standards hollandais. Ces avancées rendent encore plus cruciales les difficultés que vivent certains de ces producteurs, pour conserver longtemps leurs produits, et résister à la spéculation. Mais des groupements de producteurs ont entrepris de rechercher des fonds pour financer des aires de stockage. L'Apoc, à Potou, se vante ainsi d'avoir pu construire un magasin capable de contenir 250 tonnes. L'ennui est que cette belle infrastructure reste très peu utilisée, la majorité des paysans préférant encore écouler au plus vite leurs produits chez les intermédiaires, privilégiant l'argent facile.

Produire en quantité suffisante

Peu nombreux sont ceux qui, comme Souhaïbou Ka, acceptent les sacrifices pour produire un oignon de qualité, et le stockent pendant un an, afin de ne le commercialiser que quand la demande est très forte.

Oumar Samba Ndiaye, directeur de l'exploitation à l'Agence de régulation des

marchés (ARM), explique que sa structure s'est donné pour objectif de passer de six mois de libéralisation du marché de l'oignon, à trois mois. Mais, indique-t-il, *«il faut pour cela, que les producteurs puissent nous garantir que nous avons suffisamment de stocks pour tenir tout ce temps, sans créer de tension sur le marché»*. Actuellement, les producteurs ne peuvent pas donner cette garantie aux services de l'État. Le problème, indique El Hadj Maguette Boye, un important producteur maraîcher de Potou, est que *«la plupart des paysans sont très endettés, et dépendent même des intermédiaires pour acheter des semences et de l'engrais. Ils ont souvent vendu leur production avant même de l'avoir récoltée. De ce fait, il ne respectent même pas le processus de qualité, car ils ne pensent qu'à gagner de l'argent»*.

Label de qualité

L'oignon produit dans ces conditions ne dure pas longtemps. N'ayant pas bien mûri, gorgé d'eau, il se décompose rapidement s'il n'est pas consommé très vite. Pour les producteurs d'oignons, seul un appui à la création d'un label de qualité peut leur permettre, en les dotant de hangars pouvant contenir tous leurs surplus, de tenir tête aux spéculateurs, et de peser face aux produits importés. ■

UN NOUVEAU FILM SUR L'AVENIR DE L'ALIMENTATION

Marie-Monique Robin moissonne le futur

Dans un monde où s'alimenter n'est pas à la portée de tous, l'agriculture paysanne dispose d'alternatives. Et ces alternatives ne sont ni plus coûteuses ni moins efficaces que le modèle industriel. Peut-on nourrir le monde avec l'agroécologie et les pratiques ancestrales de l'agriculture paysanne ? Voilà le sujet du nouveau documentaire de Marie-Monique Robin, une initiative soutenue dès ses débuts par SOS Faim¹.

Marie-Monique Robin

est une journaliste, réalisatrice et écrivaine française née en 1960. Elle a reçu le prix Albert Londres en 1995. Elle est entre autres connue pour avoir réalisé, en 2009, «Le monde selon Monsanto», film consacré à la société leader mondial des OGM.

Les Moissons du Futur est un nouveau film qui commence fort, sur un plateau de télévision. Ce jour-là, le sujet de l'émission *Mots Croisés*, de France 2, était : «*Du poison dans notre assiette ?*» La séquence sélectionnée montre Bruno Le Maire, à l'époque ministre de l'Agriculture dans le gouvernement Fillon, et Jean-René Buisson, président de l'Association nationale de l'industrie agro-alimentaire, qui rabrouent sans ménagement José Bové et Marie-Monique Robin.

Bruno Le Maire affirme tout de go : «*Ne faisons pas croire aux Français qu'on pourra cultiver des pommes, des poires ou des fruits sans pesticides.*» Et Jean-René Buisson enchaîne : «*Il faut rappeler qu'il n'y a pas aujourd'hui de solutions totalement alternative aux pesticides (...)* Si on fait des produits sans pesticides aujourd'hui, ce sera 40% de production en moins, mais 50 % de coûts en plus.»

Marie-Monique Robin, journaliste, réalisatrice déjà connue pour ses enquêtes sur les questions d'alimentation, s'attachera à démontrer durant la suite du film que ces arguments ne font pas autorité et que l'alternative réside dans l'agroécologie.

Globetrotteuse pour l'agroécologie

Japon, Kenya, Malawi, Sénégal, Europe, États-Unis, Mexique... La réalisatrice

1 : De SOS Faim Belgique, de la Fondation Caritas-France, de la Région Île-de-France et du CFRT.

entame un périple autour du monde. A l'Université de Berkeley, aux USA, elle rencontre le professeur d'agroécologie Miguel Altieri. Selon lui, «*l'agroécologie est l'antithèse de l'agriculture industrielle, parce qu'elle n'est pas une agriculture basée sur des intrants, mais sur des processus. Elle ne repose pas sur des monocultures qui ont besoin d'intrants ou d'énergie, de pesticides et d'engrais chimiques, mais elles s'appuie sur une série de principes comme l'accroissement de la biodiversité, le recyclage, l'augmentation des matières organiques du sol, l'intégration d'animaux, etc.*»

Miguel Altieri enfonce le clou : «*On croit généralement que les grandes fermes produisent plus d'aliments, mais en fait, les petites fermes, quand on mesure le taux de production total, sont beaucoup plus productives que les grandes. Par exemple, quand on mesure l'efficacité énergétique des grandes exploitations industrielles, on obtient un rapport de deux à trois au maximum, ce qui veut dire qu'en injectant un kilo de calories d'énergie, on obtient trois kilos de calories d'énergie en termes de nourriture. Sur une petite exploitation, le rapport est de quinze à trente, la conversion énergétique est très élevée.*»

L'aveu de l'exploitant américain

Mais une démonstration vaut mieux qu'un long discours. Et la démonstration est toujours plus probante quand c'est la partie adverse qui doit admettre qu'elle a tort. Dans une ferme du Michigan, aux États-Unis, où l'on cultive du maïs transgénique, Marie-Monique Robin demande à l'exploitant ce qu'il pense du système de la Milpa, pratiqué au Mexique par les paysans qu'elle y a rencontrés. L'exploitant est obligé d'admettre qu'il ne connaît pas. La réalisatrice lui explique alors que c'est une combinaison, où l'on cultive en même temps des courges, des

haricots et du maïs, et lui demande si il en saisit les avantages. L'agriculteur américain, qui connaît son métier, n'a aucune peine à répondre : « *J'imagine que si on a plus de biodiversité, on a moins de problèmes avec les parasites.* » Or, en ce qui le concerne, sa dépendance aux monocultures de maïs et de soja OGM est devenue totale : il doit acheter chaque année de nouvelles semences brevetées, ses coûts de production ne cessent de se développer en raison de la résistance développée par les mauvaises herbes aux pesticides chimiques ou transgéniques. Il est obligé d'admettre : « *Le désavantage des monocultures, c'est que les parasites sont de plus en plus résistants, et qu'il faut utiliser tellement de pesticides et d'herbicides, que c'est finalement très mauvais pour l'environnement (...). Avec tous ces produits chimiques on est toujours un peu inquiets pour les effets qu'ils auront sur la santé d'ici 20 ou 25 ans.* »

Agroforesterie au Malawi

Marie-Monique Robin nous emmène également au Malawi, visiter les réalisations du vaste programme d'agroforesterie lancé par le gouvernement de ce pays. Elle y rencontre une famille de producteurs, Marc et Hilda, leurs six enfants et sept petits-enfants, qui pratiquent l'agroforesterie depuis une vingtaine d'années. Ils exploitent un hectare de cultures vivrières, comprenant du maïs. Dans leur champ, ils utilisent les feuilles du gliricidia comme engrais. Le gliricidia est un arbre qu'ils plantent eux-mêmes. Hilda a constaté les premiers changements quatre ans après avoir planté les premiers arbres.

« *Avant, on utilisait des engrais chimiques, mais quand il y avait une sécheresse, le maïs mourait. Aujourd'hui, le sol est de très bonne qualité, et malgré la sécheresse, le maïs pousse. Les arbres sont plus efficaces que les engrais chimiques.* » Marc renchérit : « *Le gliricidia permet de conserver l'humidité des sols. Avant, je récoltais au maximum cent sacs de maïs par hectare. Maintenant, j'en récolte au moins deux cents.* »

Mais il n'y a pas que la production qui s'améliore grâce aux pratiques de l'agroécologie et de l'agroforesterie. À Genève, au siège de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développe-



Marie-Monique Robin (au centre) parcourt le monde pour enquêter sur l'agroécologie.

ment (Cnuced), Ulrich Hoffmann, responsable de la section du commerce et du développement durable, explique que les avantages concernent également les coûts : « *L'agriculture biologique est basée sur les savoirs locaux, les ressources et les intrants locaux, avec en plus un souci de prévention et de régénération, c'est-à-dire qu'on crée les moyens de production sur une base durable. Ce modèle de développement local est très attractif pour les pays en voie de développement car il se fait au moindre coût. Il permet de créer de la production locale et des marchés locaux. C'est un modèle autonome qui tire toute l'économie vers le haut.* »

Unité et persévérance

À la fin du film, de retour en France, Marc Dufumier, professeur à AgroParisTech, insiste sur « *l'unité nécessaire dans le combat politique en faveur de l'agroécologie* ». Nourrir neuf milliards d'êtres humains en 2050 sans pesticides, c'est possible mais « *c'est savant* », il faut donc « *une véritable révolution agricole*

et culturelle » qui demande de l'unité et de la persévérance.

Au Malawi, Marie-Monique Robin montre comment ces recommandations de Marc Dufumier sont déjà appliquées : dans un pays où la religion est une réalité sociale incontournable, les membres des ONG s'invitent à l'office du dimanche, vont d'église en église, pour vanter les vertus des feuilles de gliricidia.

Les esprits critiques pourraient y voir un exercice de propagande contraire au libre arbitre, d'autant plus que le gliricidia est officiellement promu par le gouvernement du Malawi. Mais à bien y réfléchir, qui des multinationales semencières ou des promoteurs de l'agroécologie respecte le mieux la liberté ? Certainement pas les multinationales.

Lors d'une conférence au Mexique, Olivier De Schutter, le rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, l'explique de manière magistrale : « *Mon engagement pour le droit à l'alimentation vient d'un matin que je n'ai pas oublié. C'était en janvier 2007, quand les Mexicains ont manifesté lors de la crise de la tortilla. Le prix de la tortilla avait augmenté de 50% en quelques semaines. J'ai noté que la production était au-dessus de la moyenne et que les importations de maïs étaient aussi au-dessus de la moyenne. Pourtant le prix avait augmenté. Et la raison était qu'un petit nombre de multinationales très puissantes, qui dominent la production du maïs, avaient utilisé leur pouvoir sur le marché pour imposer leur prix élevés aux consommateurs.* »

Une démonstration par l'absurde édifiante, où l'on finit par se rendre compte que ce sont les paysans de l'agriculture familiale, pratiquant des méthodes ancestrales, qui respectent sans doute le mieux le cours naturel des lois de l'offre et de la demande sur les marchés, et pas du tout ceux qui se targuent pourtant d'être les gardiens du « libéralisme économique ». ■

Recension du film : Pierre Coopman

Les champions de l'aide à la traîne

L'Union européenne (UE) a fourni en 2011 une aide nettement moins importante qu'en 2010 (-490 millions d'euros), manquant de peu de perdre sa place de premier bailleur. C'est ce que constate le rapport *AidWatch 2012*.

Il y a sept ans, en 2005, les États membres de l'UE se sont engagés à consacrer, d'ici 2015, 0,7 % de leur Revenu national brut (RNB) à l'Aide publique au développement (APD) afin d'appuyer la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Jusqu'à présent, seulement trois d'entre eux (Pays-Bas, Danemark et Suède) ont atteint cet objectif.

auraient pu être consacrés à la lutte contre la pauvreté.

Remise en cause de la PAC ?

En ce qui concerne l'agriculture, elle fait partie de la seconde priorité de l'UE en matière de développement. En 2010, le secteur avait reçu 4,7 % (446,6 millions) des ressources allouées par la Commission européenne (CE), avec une tendance à un soutien plus fort en direction des petits exploitants agricoles, tel qu'énoncé dans le cadre de la politique de l'UE en matière de sécurité alimentaire. Les chiffres de l'année dernière ne sont toujours pas connus mais l'on peut avancer qu'en 2011, les efforts de la CE, à travers son *Agenda for Change*, se sont surtout déployés dans le sens d'une réflexion pour une plus grande cohérence et une meilleure efficacité de l'aide. Les ONG membres du réseau Concord déplorent cependant le peu de remise en cause de la politique agricole de l'UE, qui faillit dans la pérennisation de relations équitables entre partenaires et compromet ainsi gravement les succès des politiques mises en œuvre parallèlement au Sud.

Comme d'autres secteurs, l'agriculture pâtit du ralentissement de l'aide mais également de sa réorientation vers des domaines liés plus directement aux intérêts propres des pays bailleurs. On a ainsi vu la destination des euros du développement se déplacer du centre vers le nord de l'Afrique, priorités économiques et de sécurité obligent. Des mécanismes que l'on peut qualifier de « subterfuges », ont été mis en place afin de réduire les sommes à destination des pays en voie de développement (PVD) : 14 % des enveloppes (7,35 milliards) sont à présent alloués à des frais d'accueil de réfugiés et d'étudiants au sein de l'UE et à l'allègement de dettes. Par ailleurs, au moins

2,34 milliards (ou 4,4 %) des APD de l'UE ont encore été délivrés sous forme de contributions à des initiatives de lutte contre le réchauffement climatique, en parfaite ignorance de l'appel des PVD à ce que ces sommes soient considérées comme additionnelles.

Mettre fin au subterfuge

Les estimations les plus optimistes d'*AidWatch* suggèrent que l'APD de l'ensemble des États membres de l'UE n'atteindra que 0,44 % en 2015. Sans d'urgents efforts, ceux-ci manqueront largement à leurs promesses. Partant de ce constat, les 1800 organisations qui, à travers l'Europe, composent Concord ont émis une liste de recommandations. Ils appellent les gouvernements de l'UE à prendre leurs responsabilités en matière de gestion et d'augmentation de la quantité et de la qualité de l'aide en mettant fin aux « subterfuges », en s'assurant que la totalité des APD est investie dans des activités de développement et de lutte contre la pauvreté dans les PVD, en consacrant des efforts de transparence et une approche des politiques centrée sur la protection des droits de l'homme.

L'UE, en tant que championne mondiale de l'aide, devrait enfin faire preuve d'un leadership fort dans l'élaboration d'un cadre nouveau pour le développement global afin de satisfaire aux OMD en 2015. Ce cadre, selon Concord, doit non seulement aborder les questions cruciales posées par certains domaines comme les droits de l'homme, le commerce, la sécurité, l'énergie, l'agriculture, et l'environnement mais une révision ou une extension de la réalisation des OMD ne suffira pas. Le processus ne pourra ignorer les obstacles précédents et devra s'attaquer aux promesses non tenues. Dans sa formulation, celui-ci devra également être ouvert, inclusif, participatif et réactif aux personnes les plus touchées par la pauvreté et l'injustice à travers le monde. ■

Rédigé par Charline Cauchie

Le nouveau rapport *AidWatch*

Cet article est une présentation de *AidWatch Report 2012* publié par la Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement (Concord).

De manière générale, le bilan de l'année 2011 va dans la mauvaise direction : 11 États membres de l'UE ont réduit leur Aide publique au développement (contre 9 en 2010) : de plus de 30 % pour la Grèce et l'Espagne et de quelque 13 % en ce qui concerne la Belgique. Cela représente des sommes colossales : - 544 millions pour la France et - 307 millions pour les Pays-Bas. Si les pays en question avaient fourni la totalité du montant prévu, quelque 15,4 milliards supplémentaires

Campagne de SOS Faim : « On ne joue pas avec la nourriture »



SOS Faim lance une campagne de sensibilisation qui vise à interpeller le public à propos du phénomène de la spéculation sur les matières premières agricoles.

Alors que près d'un milliard de personnes dans le monde souffrent de la faim, il est inacceptable que des investisseurs financiers (hedge funds, fonds de pension, banques) spéculent sur l'évolution du prix des produits agricoles pour augmenter leurs profits. En outre, cette spéculation massive et débridée amplifie le phénomène de volatilité des prix agricoles, ce qui aggrave encore la faim et la pauvreté, sans pour autant profiter aux petits producteurs.

Les solutions proposées sont de réguler et de contrôler les marchés financiers. Il faut interdire l'accès aux marchés agricoles à tous les investisseurs financiers qui sont extérieurs à la chaîne agro-alimentaire; interdire les fonds indiciels basés sur les produits agricoles (voir notre dossier dans ce numéro) et imposer des limites de position (un nombre de contrats maximum) à tous les acteurs actifs sur les marchés.

En outre, des politiques agricoles fortes doivent permettre de stabiliser les prix, par la constitution de stocks publics à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Sont également nécessaires: la mise en place de politiques qui soutiennent les paysans et les organisations paysannes qui les représentent, ainsi que des politiques commerciales plus justes qui reconnaissent la souveraineté alimentaire des États et qui reconnaissent un régime particulier pour les produits de l'agriculture dans les accords commerciaux.

Avec le soutien des citoyens, SOS Faim demande aux banques d'arrêter de proposer aux épargnants des produits financiers dont le rendement est directement lié à la spéculation sur le prix des matières premières agricoles.

Vous pouvez adhérer formellement à la campagne et la relayer dans vos réseaux d'amis, de connaissances. Vous trouverez toutes les informations relatives à la campagne sur le site de SOS Faim: www.sosfaim.org/campagne2012

Par ailleurs, au Luxembourg, lors des Assises de la coopération, les 17 et 18 septembre prochains, Markus Henn, de l'ONG Weed, présentera une communication expliquant la spéculation sur les matières premières agricoles. Cette présentation sera suivie d'un débat avec Mamadou Cissokho (président honoraire du Roppa), invité pour l'occasion par SOS Faim Luxembourg.

Semences traditionnelles menacées



La Cour de Justice de l'Union européenne a confirmé, le 12 juillet dernier, l'interdiction de commercialiser les semences de variétés traditionnelles et diversifiées qui ne sont pas inscrites au catalogue officiel européen. Des associations comme Kokopelli ou Semailles, qui préservent et distribuent ces semences, et en font notamment don aux pays du Sud, se retrouvent dans l'illégalité.

Pourtant, il suffirait d'inclure ces variétés anciennes au catalogue officiel pour les commercialiser en toute légalité. La Cour de justice a pourtant décrété que l'activité de ces associations autour de la préservation de ces semences « ne présentait pas d'intérêt en faveur d'une productivité agricole accrue ».

L'association Kokopelli est condamnée à verser une amende de 100 000 euros à son adversaire Graines Baumaux et à stopper toute activité. L'affaire est emblématique. Une fois encore, la biodiversité est sacrifiée sous la pression des grands industriels semenciers. Ceci est d'autant plus interpellant qu'on observe une perte de 75 % de la biodiversité agricole européenne.

Pour en savoir plus : www.semaille.com

ON NE JOUE PAS AVEC LA NOURRITURE!



© axel du bus

Editeur Responsable: Freddy Destrait - 4 rue aux Laines 1000 Bruxelles

STOP à la spéculation financière sur les matières premières agricoles.

Chaque jour, des investisseurs financiers parient sur l'évolution des cours du blé, du maïs, ou encore du riz... Cette spéculation massive et sans limite accentue la volatilité des prix agricoles, au détriment des consommateurs et des petits producteurs agricoles. Rien qu'en 2011, la hausse des prix alimentaires a plongé 40 millions de personnes supplémentaires dans la faim et la pauvreté.

Passez à l'acte sur www.sosfaim.org/campagne2012



AGIR
AVEC LE SUD